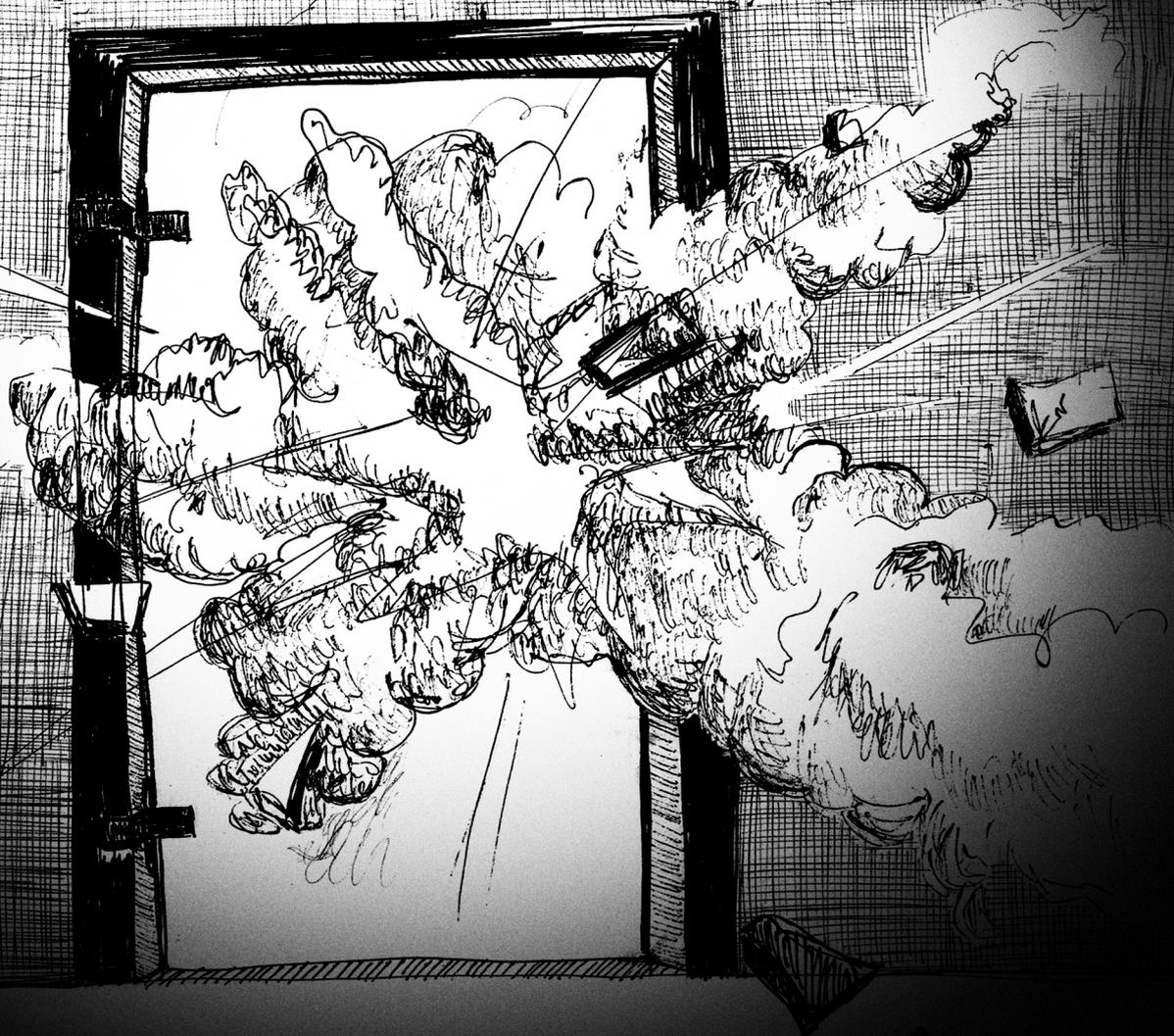


AVRIL 2013
2 euros

L'ENVOLEE

NUMERO 35

PROCES DE LA BELLE DE MOULINS - YZEURE EN 2009



Je ne veux pas mourir en prison. Ou alors en essayant d'en sortir.

Christophe Khider à son procès

PROCÈS DE LA BELLE DE MOULINS-YZEURE 2009

P. 6INTRODUCTION
	« Le droit de tout homme enfermé c'est de s'évader »
P. 9LA MISE EN SCÈNE DE LA MISE À MORT
P. 10RÉCIT DE L'ÉVASION ET DE LA CAVALE PAR LES ÉVADÉS
P. 12LE BOX, PIEDS ET POINGS LIÉS
P. 13LES VICTIMES COMME SI IL EN PLEURAIT
P. 17DÉPOSITION DES FLICS
P. 20CONSTRUCTION D'IDENTITÉS JUSTICIABLES
P. 22PLAIDOIRIES DES PARTIES CIVILES
P. 23RÉQUISITOIRE DES AVOCATS GÉNÉRAUX
P. 24PLAIDOIRIES DE LA DÉFENSE
P. 25PLAIDOIRIE DE DÉLPHINE BOESEL
P. 26PLAIDOIRIE DE BERNARD RIPERT
P. 28LES DERNIERS MOTS DES ACCUSÉS
P. 30L'AMERTUME DU SOULAGEMENT PLAN DE L'ÉVASION

L'ENVOLEE

est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère. Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtimeur, de la discipline, de la prison.

Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.

L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.

Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique, qui transforme les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.

Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent... Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.

Pour garder notre autonomie, nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.

Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

Pour en finir avec toutes les prisons...

ÉDITO

Vive la liberté !



Pendant le procès de l'évasion de la centrale de Moulins à la cour d'assises de Lyon, nous avons eu la joie d'apprendre qu'un prisonnier venait de se faire la belle. Le samedi 13 avril, Redoine Faïd s'est échappé de la prison de Séquedin. En beauté. Avec des explosifs, une arme de poing et une prise d'otages qui a duré moins d'une heure, tout ça sans aucune violence.

Ça fait plaisir de savoir qu'on peut s'évader d'une de leurs prisons modernes, très sécurisées. Séquedin était la première ouverte, ouvrant la voie à celles d'Annoeullin et de Réau. Antonio Ferrara y a été enfermé plusieurs mois alors que c'est un des prisonniers les plus surveillés de France. C'est vrai que le quartier maison centrale, prison dans la prison, a été fermé il y a quelque temps pour se transformer en centre national d'évaluation, mais le niveau de sécurité reste très élevé : caméras, sas de sécurité dans toute la détention, mouvements de prisonniers parfaitement régulés, etc. Et pourtant, Redoine a réussi à se procurer tout ce dont il avait besoin. Comment, on s'en fiche. Mettons cela sur le compte d'une complicité intérieure, d'un nouveau Kroziz avide, désireux d'arrondir ses fins de mois. Quoi qu'il en soit, le matériel ne fait pas tout : il a fallu une sacrée dose de courage, une belle soif de liberté pour faire péter quatre portes, prendre trois ou quatre otages, rejoindre le parking assez rapidement pour ne pas laisser le temps aux flics d'intervenir et fuir en voiture avec des potos. Les polices européennes le recherchent activement, un mandat d'arrêt international a été lancé, Interpol est sur le coup, mais nada : il est introuvable. Pourvu que ça dure. Les premiers proches mis en garde à vue ont été libérés au bout de quelques heures sans qu'aucune charge ne puisse être retenue contre eux.

Quel camouflet pour la pénitencière, pour le ministère de la justice, pour l'Etat ! Ils n'aiment pas que des prisonnières ou des prisonniers leur faussent compagnie. Ils sont prêts à tout pour empêcher ce type de geste. Les évasions de ce genre d'établissement sont rares : les dernières en date sont celles de Nino Ferrara du mitard de Fresnes et celle de Christophe Khider et Omar Top depuis la centrale de Moulins. Il y a toujours des failles, soit dans l'architecture elle-même, soit du côté du personnel, et ce sont ces failles que les inconditionnels de la liberté étudient avant de préparer leur belle. Une belle évasion, ça met la pêche à tous ceux-là, à tous ceux qui ne se laissent pas prendre au piège du bâton et de la carotte.

Evidemment, tous les syndicats pénitentiaires sans exception ont immédiatement vomi leurs griefs, parlant d'« acte de guerre » : « Nos vies sont quotidiennement en danger. » Ils exigent le rétablissement des fouilles à nu limitées par la loi pénitentiaire de 2009 : pour la CGT, cette loi a eu pour effet de voir « la drogue, les téléphones portables et de nombreux objets prohibés » proliférer dans les lieux de détention. « Nous avons le couteau sous la gorge », déplore le syndicaliste, qui souhaite le maintien « des fouilles à corps jusqu'à ce que le gouvernement puisse mettre en place des appareils scanners ». Le syndicat des directeurs rappelle qu'ils réclamaient « il y a moins d'un mois » le renforcement « du bureau EMS 3, en charge du renseignement pénitentiaire ». Créé il y a dix ans, ce service très secret a pour objectif « le suivi des profils des détenus les plus lourds ». FO-Direction souhaite lui voir accorder plus de moyens, et qu'il soit présent dans tous les établissements.

De son côté, la Taubira a bien été obligée de quitter son masque de philosophe éclairée de la peine et de la détention. Devant l'interpellation de son administration, elle a vite oublié tout le baratin sur sa prétendue opposition au tout-carcéral. En quelques mots, elle a indiqué comment elle analysait cette évasion et comment elle considérait les prisonniers. Elle s'est précipitée à Sequedin pour assurer le personnel de sa solidarité. Bien loin de suggérer que les évasions sont la première marque du refus du tout-carcéral, elle a déclaré : « Il y a une réalité : les prisons, ce sont des établissements où il faut encadrer des détenus qui, évidemment, pour la plupart, passent l'essentiel de leur temps à essayer d'entrer en contact avec l'extérieur, de contourner les règlements, d'enfreindre les règles. » Puis elle a couvert d'avance les surveillants qui pourraient être inquiétés par l'enquête à venir : « L'administration étant confrontée à ça, les surveillants et les personnels sont confrontés à ça tous les jours, on ne peut pas dire qu'il y a une faille, parce que si on dit qu'il y a une faille, on dit que c'est la faute de qui, la faille ? » Alors Christiane, on s'est fait rattraper par le premier fait divers ?

Nous tenions à commencer ce numéro consacré à un procès pour évasion en saluant toutes les belles. L'évasion n'est pas le seul moyen de s'opposer au système carcéral et judiciaire, mais loin d'être un acte égoïste comme le prétendent certains à l'intérieur comme à l'extérieur, c'est un refus quasi instinctif, vital, de l'enfermement. Alors chapeau bas à ceux qui s'évadent des centres de rétention, des gardes à vue dans les commissariats, des maisons d'arrêt, des hôpitaux dans lesquels les prisonniers se font opérer, etc. Et bon vent à eux, car nous savons qu'une cavale est très difficile à tenir et demande quelques moyens ; et quelques amis.

Du Son Contre la Prison donne sa troisième édition, le 4 mai, à Ursa Minor à Saint-Etienne. C'est un concert à destination des prisonniers et prisonnières, rediffusé en direct sur plein de radios locales. La liste exhaustive est disponible sur le site Internet. Faites tourner le mot à vos potes à l'intérieur, venez nombreux pour brailler à travers les murs.

TWEET AND SHOUT

Un nouveau site Internet lenvolee.net est en ligne, encore mal référencé sur Grogueule, mais il commence à se remplir. N'hésitez pas à le mettre en lien sur votre site ou blog si vous en avez. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, on s'est mis au tweet et au podcast pour le procès des évadés. Vous trouvez sur le site les treize comptes rendus audio qu'on en a faits sur le vif, et le lien vers le compte Tweeter.

Nouvelle adresse : contact@lenvolee.net



Salut fraternel

Nous avons choisi de consacrer l'intégralité de ce numéro de L'Envolée au procès de l'évasion de Moulins. Nous avons depuis deux mois reçu pas mal de courriers, mais, faute de place, il est difficile de tout retranscrire dans les trente deux pages que nous nous sommes fixées. Cela nous permettra de faire paraître rapidement, avant l'été, un prochain numéro dans lequel nous publierons tout ce que nous avons reçu. Nous tenions néanmoins à saluer toutes celles et ceux qui nous ont contactés, par lettre, par téléphone, au gré de parloirs.

Depuis son procès aux assises de Toulouse, en décembre de l'année dernière (cf L'Envolée n°34) et les 20 piges que lui a collées le sinistre président Coustet, Philippe a fait appel. Il a été transféré de Seysses à Mont-de-Marsan, un centre pénitentiaire de construction récente, à la gestion sécuritaire et au dirlo pervers, le tristement bien nommé M. Cachot. Trois longs courriers nous sont parvenus de cette taule. Nous les publierons bientôt sur le site et dans le prochain numéro. Salut à toi ? Tiens le coup, on s'écrit.

Au passage, un salut à Chaba qui vient de faire quelques jours de mitard pour avoir insulté ce salopard de Coustet dans un courrier pourtant privé. On se voit peut-être à ton procès ? Philippe n'est resté que quelques mois à Mont-de-Marsan avant d'être baluchonné sous prétexte de son profil (libérable dans plus de vingt ans, il passe aux yeux de l'AP pour un nouveau candidat à la belle). Lâche pas le morceau à Moulins Fifi, on va encore danser. C'est loin Moulins, mais ça va le faire.

Une spéciale pour Khaled à Moulins aussi, qui sait trop bien recevoir. Ils t'enferment dans un labyrinthe mais malgré tout c'est toi qui file la patate.

Un grand salut à Nabil, qui a rendu publique une lettre il y a quelques semaines qui expliquait le sort que lui faisait l'AP en le considérant comme un responsable des mouvements de Roanne dont on a déjà rendu compte. Ses proches ont fait tourner la lettre et des solidarités extérieures se sont manifestées de différentes manières pour montrer à la direction de Roanne qu'il n'était pas seul. Des nouvelles de tout ça bientôt. Nabil a été récemment transféré à Neuvic, en Dordogne. Ça y est, ils te l'ont fait le coup de l'éloignement, comme ils te l'avaient promis. Espérons qu'ils te lâchent un peu là-bas, on est avec toi mec, écris-nous !

Laurent Orsini vient de passer en procès pour sa « prise d'otage » à la maison d'arrêt de Varcès en 2011 ; il nous racontait tout ça dans le numéro 31. Le procès a été vite expédié, on le raconte bientôt sur le Net. Courage à toi, on a vu que t'étais un combattant.

Kaoutar a encore été transférée au CNE de Fresnes, alors qu'il y en a un à Réau, histoire de l'épuiser encore un peu plus. On garde tes courriers au chaud pour le prochain, en touchant du bois pour qu'ils te foutent un peu la paix d'ici l'été. Grosses bises ! Un grand salut à Malin Mendy et à Xavier qui sont tous les deux enfermés à Laon : Malin, nous avons retranscrit ton coup de téléphone à L'Envolée, et Xavier, nous avons bien reçu ton courrier. A tout bientôt de vous entendre ou de vous lire.

Sisi, nous n'avons pas oublié ton courrier depuis Réau et nous te saluons fraternellement.

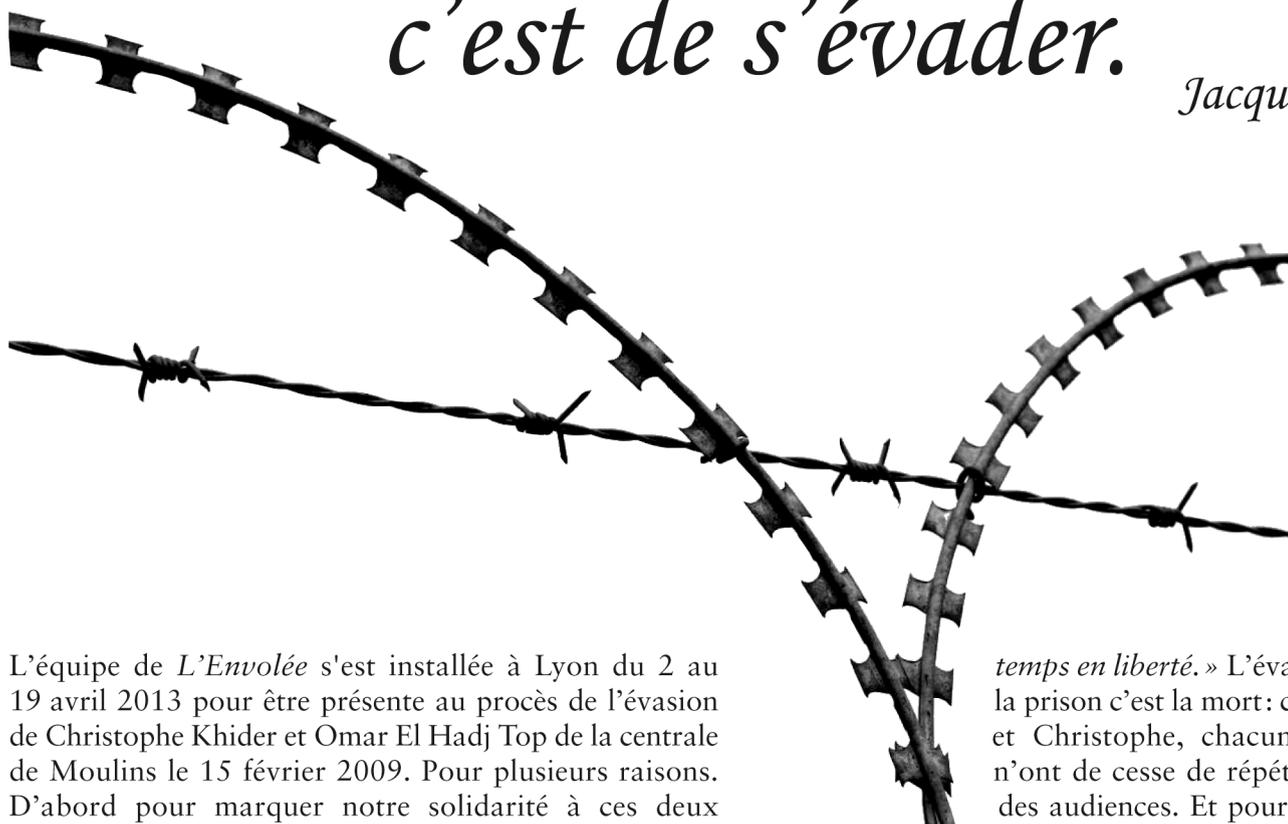
Salut à vous, ceux de la Santé qui ont tenu à téléphoner pour prévenir et raconter comment l'administration pénitentiaire et le service médical ont laissé crever un jeune homme dans sa cellule alors qu'il avait tous les symptômes d'une hémorragie cérébrale avant de remonter de promenade.

Malek, garde la pêche ! On sait qu'ils t'ont fait la misère après l'évasion de Redoine et qu'ils t'ont remis à l'isolement. Ils se vengent comme ils peuvent. On attend avec impatience que tes avocats obtiennent la levée de cette mesure bien évidemment disciplinaire.

Christophe et Omar, on vous envoie toute notre amitié solidaire et on reste sur le cul de la force, de la sincérité, de la détermination dont vous avez fait preuve pendant ces longues journées d'audience. La grande classe. Sylvie et Nadia, bon courage pour la suite, on attends de vos nouvelles.

Le droit de tout homme enfermé, c'est de s'évader.

Jacques Mesrine



L'équipe de *L'Envolée* s'est installée à Lyon du 2 au 19 avril 2013 pour être présente au procès de l'évasion de Christophe Khider et Omar El Hadj Top de la centrale de Moulins le 15 février 2009. Pour plusieurs raisons. D'abord pour marquer notre solidarité à ces deux hommes qui ont réussi à se faire la belle d'une prison présentée à l'époque comme la plus sécuritaire d'Europe, ainsi qu'à trois autres personnes: Sylvie, Nadia et Eugène, inculpées de complicité dans la préparation de cette opération. Pour faire un contrepoids à la présence massive de matons et de flics dans la salle de la cour d'assises, pour que les inculpés puissent au moins croiser des regards de sympathie pendant ces trois longues semaines. Ensuite pour retranscrire le plus fidèlement possible les propos des principaux intéressés – les évadés, leurs proches et leurs avocats – afin de donner à lire autre chose que les articles et les reportages des médias institutionnels qui, sans être très présents, tentent de faire passer une histoire particulièrement lourde de sens pour un simple fait divers. Enfin, pour redire ce que sont les évasions, montrer leur charge de révolte face à la justice et l'administration pénitentiaire (AP). Pour rappeler qu'elles sont l'expression d'un instinct de vie qui rejette une condamnation à des peines éliminatrices et marquent le refus concret de se plier à la logique de l'enfermement. Dès le premier jour du procès, un des deux avocats de Christophe, Bernard Ripert, l'a rappelé très clairement devant les caméras de France3: «*Quand on veut faire crever quelqu'un, cette personne a le droit et même le devoir de s'évader. Et croyez-moi, je peux vous le dire: cette fois-ci Khider a réussi, il n'est pas resté longtemps en liberté; la prochaine fois il réussira et il restera plus long-*

temps en liberté.» L'évasion c'est la vie, la prison c'est la mort: c'est ce qu'Omar et Christophe, chacun à leur façon, n'ont de cesse de répéter tout au long des audiences. Et pour cause: cela fait de longues années qu'ils sont tous deux

enfermés, et ce ne sont pas les sempiternelles litanies des parties civiles et du parquet, qui ne se lassent pas d'annoncer que «*s'ils sont en prison, ce n'est pas pour rien*», qui pourront faire oublier cette évidence. Comment empêcher l'expression de la vie quand la justice, si elle ne condamne plus à mort, condamne jusqu'à la mort dans des prisons tombeaux toujours plus sophistiquées? «*Je partirai avant de mourir*», a prévenu Christophe. Sylvie a aidé Christophe à s'évader, soit; mais comment ne pas voir que c'est la même détermination qui animait Lucie Aubrac pour arracher son compagnon aux griffes de la justice et de l'administration pénitentiaire française... À l'époque, les résistants étaient présentés comme de dangereux terroristes qui menaçaient la sécurité des citoyens français; aujourd'hui, ce sont des héros – mais, l'institution judiciaire n'a changé en 1945 ni dans les textes, ni dans son personnel.

S'évader, ce n'est pas rien. C'est une prise de risque énorme quelle que soit l'issue, il ne faut jamais l'oublier. Dans ce cas précis, il n'y a que Christophe qui a été blessé: «*Le seul sang qui ait coulé, c'est le sien*», a tenu à rappeler M^e Ripert aux jurés en se tournant vers son client. L'unique obsession de l'AP, c'est la sécurisation de ses prisons; il s'agit d'empêcher à tout prix que les prisonniers parviennent à s'échapper. Et depuis vingt ans, les gouvernements de gauche comme de droite y ont mis

les moyens. Christophe l'a rappelé: « *si je pouvais scier un barreau, descendre un drap, et partir, ça serait parfait. Mais avec les prisons, aujourd'hui, c'est pas comme ça. Pour aller d'un point A à un point B – le point A c'est mon cercueil, le point B c'est ma liberté–, forcément il y a du monde sur la route.* » Alors – sans intention de blesser ou de tuer – les moyens sont nécessairement plus dissuasifs: difficile de s'évader d'une centrale sans armes, sans explosifs, sans prises d'otages. L'évasion de Redoine Faïd de la prison de Séquedin le 13 avril dernier en est encore une preuve: du matériel, des explosions, des menaces, mais ni morts ni blessés. En face, ce n'est pas la même logique: pour empêcher une évasion, tous les moyens sont bons. Le code pénal est précis: tant que les candidats à la belle sont dans l'enceinte pénitentiaire, les surveillants ont le droit, sinon le devoir, de les tuer. Le sinistre Danet, ancien directeur de la centrale de Clairvaux, avait fort bien résumé ce point de vue devant la cour d'assises de Troyes: « *Mieux vaut dix suicides qu'un évadé.* » Comme cela apparaîtra clairement lors des audiences malgré leur baratin à la barre, ce n'est pas la mansuétude des directeurs de la centrale de Moulins qui a permis aux deux compagnons de réussir leur évasion. Loin de là. Il n'y a pas d'exception à la règle: l'État, le ministère de la justice et l'AP ne peuvent pas supporter le défi qui leur est lancé chaque fois qu'un prisonnier tente de s'évader – ou pire encore, réussit son coup. Si tous les moyens architecturaux, technologiques et autres sont mis en œuvre pour tenter de juguler les pensées rebelles en prison, le droit n'est pas négligé non plus. La France est un des seuls pays européens à avoir fait un délit de l'évasion et de la tentative d'évasion: ces faits qui n'étaient pas passibles de poursuites avant 2004 – seules les autres infractions commises et les dégâts matériels l'étaient – sont maintenant sanctionnés par des peines d'emprisonnement. Les peines distribuées dans les procès pour évasion sont toujours lourdes pour servir d'exemple, pour dissuader ceux qui pourraient en rêver un peu trop fort. Et ces peines qui ne sont pas confusionnables viennent systématiquement s'ajouter aux condamnations précédentes. C'est pour cette raison qu'à l'issue de ce procès, Christophe sera – à peu de choses près – libérable en 2058. Tout ça fait que les évasions sont rares, plus rares celles qui réussissent, et plus rares encore celles qui durent. C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de manifester une solidarité envers ceux qui ont risqué leur vie pour ne pas mourir en prison; y compris dans l'ambiance de contentement policé de ces cours d'assises où des bourreaux déjà repus de leur soif insatiable de vengeance n'ont rien d'autre en tête que la mise à mort.

Les cours d'assises se ressemblent toutes. Ce sont des machines à punir qui fonctionnent suivant une mécanique

réfléchie et rodée jusque dans ses moindres détails. Leur fonction d'élimination sociale est mise en scène par un protocole, un décorum, qui serait risible s'il n'était tragique. La cour: le président et les procureurs dans leurs déguisements de pourpre et d'hermine, les assesseurs... les jurés, magistrats d'un jour qui – sauf exception – suivent bien sagement les diktats du président, le parquet sur son perchoir, les avocats au sol – et les inculpés dans un box, encadrés par des policiers... Les simagrées d'un rituel qui désigne le président comme maître absolu de l'audience. On se lève quand il rentre dans la salle, on s'assoit quand il le dit. La plupart du temps, personne ne vient gêner le bon déroulement des « débats », et c'est dans la plus grande « courtoisie », dans « la sérénité » comme s'est plu à le rappeler Winter, l'avocat de l'Ufap (Union fédérale autonome pénitentiaire), que les journées se suivent jusqu'au délibéré et au prononcé de la peine. La seule façon d'enrayer un tant soit peu cette mécanique, c'est d'empêcher à chaque fois que c'est possible l'autorité souveraine du président de s'exprimer. C'est le rôle des avocats de la défense, pour qui il est bien plus facile d'intervenir que pour les inculpés. A ces derniers, il faut au moins la détermination, l'insolence, le refus de l'autorité qu'a manifestés Omar durant tout le procès pour casser l'image d'impartialité que se donne la cour. La salle peut avoir son importance aussi: par leur présence, les proches, les familles, les amis et soutiens des inculpés montrent aux jurés que tout le monde ne considère pas les prisonniers comme les monstres indignes de sympathie et de connivence que tout concourt à leur présenter. Car tout est fait pour qu'ils ne puissent jamais voir les hommes derrière les accusés qu'on va juger, mais une caricature grossière, un épouvantail, un costume sanguinolent pendu sur un cintre. Plus ils sont présentés comme exceptionnellement dangereux, essentiellement différents du commun des mortels, plus le jugement est facile, puisque le spectacle du conflit manichéen entre l'accusation et la défense légitime le jugement « en conscience » – sans parler du poids du casier judiciaire et des prétendues « expertises psychologiques », qui sont presque toujours à charge. Le simple fait que les inculpés soient dans un box, qu'ils arrivent menottés et entravés, qu'ils soient encerclés par les policiers les donne en pâture à la bonne conscience des braves gens: ce sont des criminels dangereux. La mécanique est si bien huilée qu'il est difficile pour un juré de poser une question sur un point obscur, un fait ambigu qui exigerait pourtant des éclaircissements. Et dans ce dossier, il y en a beaucoup. La place faite au juré par le cérémonial judiciaire est celle d'un élève devant son maître. Il se retrouve assujéti à une autorité difficile à contredire, qu'il hésite même à déranger par des questions. La loi qui les enjoint de « *rester impassibles, de ne rien indiquer par des gestes ou par des paroles,* [de leurs]

sentiments » modèle l'attitude passive du bon juré: studieux, discret, pas dérangeant. Et pourtant, ce sont les jurés qui – même s'ils ne sont que des porte-parole – sont investis d'un pouvoir de décision. Leur rôle, leur travail, n'est pas censé se limiter à subir des journées d'audience pour ne s'exprimer qu'indirectement le jour du délibéré. Mais ce statut de subalterne s'impose d'autant plus facilement qu'il les dégage de la responsabilité de leurs décisions. Le rythme routinier des audiences, sciemment entretenu par les magistrats, a aussi pour but d'assoupir les jurés qui se laissent porter par cette machine qui a fait ses preuves. Il n'y a qu'à se raccrocher au professionnel, à celui qui sait, qui indique la « bonne » décision à prendre. Bien vite, les jurés ne sont plus que les questions subsidiaires d'un « grand jeu » dont les réponses sont écrites à l'avance. Un alibi en somme. D'autant que face aux questions qui peuvent surgir malgré ce dispositif, il y a tout un arsenal d'arguments massue auquel il est difficile de résister, comme la nécessité d'endiguer l'escalade de la violence dans une société trop laxiste qui laisse courir de dangereux criminels irrémédiablement voués à la violence aveugle. Une fois transformés en auxiliaires des magistrats, les jurés cherchent à faire entrer tout nouvel élément du dossier dans la thèse de la culpabilité: même en l'absence de preuve, ils s'ingénient à en trouver. Et au bout de cette logique, il y a des années de prison...

Le 17 février 2009, gardé par le GIGN sur un lit d'hôpital après avoir reçu une balle dans le thorax, Christophe disait à son avocate Delphine Boesel: « *Il faut que tout cela serve à quelque chose* ». « *Tout cela* », c'était son refus de mourir lentement en prison dans les quartiers d'isolement ou les nouvelles prisons-tombeaux telles que le quartier maison centrale d'Annoeullin où il est à présent enfermé; le refus de purger des peines comparables à des peines de mort. Que cela « *serve à quelque chose* »: à dénoncer la réalité quotidienne des peines éliminatrices, la torture blanche de l'isolement carcéral, le refus de la prison.

Nous avons alors organisé une campagne contre la longueur des peines et contre l'isolement carcéral avec

Catherine Charles, la mère de Christophe aujourd'hui décédée: c'était une infatigable combattante de la liberté. Animatrice d'une émission radio anticarcérale parisienne *l'Écho des cabanes*, elle avait aussi créé l'Arppi (Association pour le respect des proches de personnes incarcérées) dont elle était le moteur. Un pendentif en forme d'hélicoptère au cou, elle intervenait partout, dès que cela lui était possible, aussi bien pour dénoncer une « mort suspecte » en détention que pour affirmer son opposition à tous les enfermements. Après l'évasion de Christophe, nous avons édité un livre, « *Peines éliminatrices et isolement carcéral* », qui rassemblait l'ensemble des courriers de prisonnières et prisonniers que nous avons reçus à ce sujet depuis le début de l'existence du journal. C'est le même combat que nous poursuivons aujourd'hui aux côtés de ceux qui purgent des peines infinies. Ce procès doit servir encore et toujours à faire savoir que l'existence de la prison n'est pas inéluctable. C'est une arme du pouvoir qui sert à faire peur à tous ceux qui auraient toutes les raisons de se révolter, à punir ceux qui contreviennent aux lois – et à éliminer ceux qui les refusent.

Si Christophe et Omar n'ont pas grand-chose à attendre de l'issue juridique de ces audiences, ils sont déjà condamnés à des peines insensées, ce n'est pas le cas des trois autres qui sont dans le box, accusés de complicité. Surtout pour les deux femmes, Sylvie et Nadia. Elles ont passé plus de quatre années en détention provisoire et vu toutes leurs demandes de mise en liberté rejetées, sous prétexte de « la gravité des faits » et « des risques de réitération ». La peine est déjà très lourde... Au premier jour du procès, on ne pouvait absolument pas être sûr qu'elles verraient leur calvaire s'arrêter. L'Etat n'a pas de clémence pour ceux qui prennent le risque d'aider leurs proches, leurs compagnons, leurs enfants qu'ils voient crever à petit feu au fur et à mesure des années de détention. Le pouvoir judiciaire veut éviter au maximum que l'idée ne se propage, et dire aux familles au sens large que la souffrance et la peine des proches d'incarcérés doit être acceptée dans le silence et la soumission.



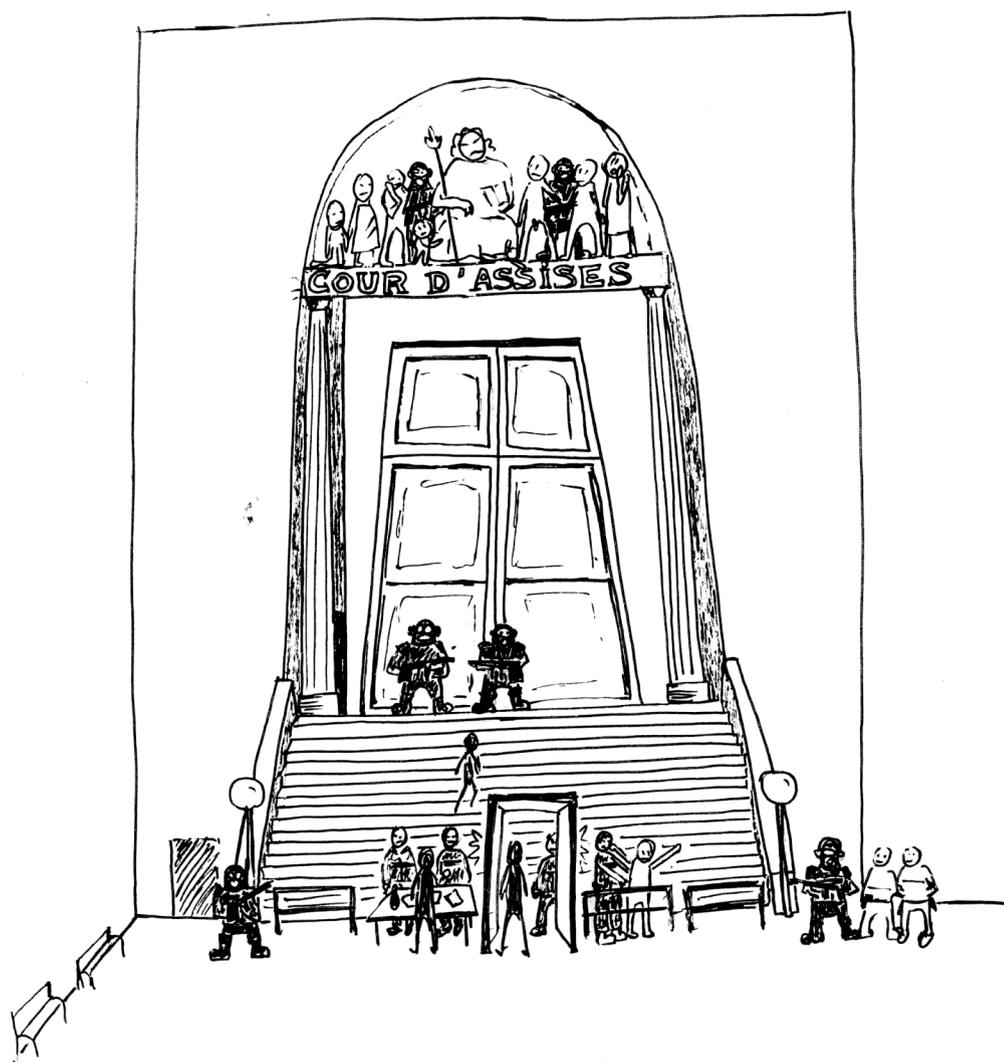
*Si je pouvais scier un barreau,
descendre un drap,
et partir, ça serait parfait.*

LA MISE EN SCÈNE DE LA MISE À MORT

LE DECORUM ARRANGÉ

Un hélicoptère noir dans le ciel; ce n'est pas celui de Cyril Khider venu chercher son frère Christophe à la prison de Fresnes en 2001. C'est l'hélicoptère du Raid qui accompagne les coaccusés jusqu'à la cour d'assises de Lyon comme tous les jours des trois semaines du procès. Vol stationnaire au-dessus de la Saône, le convoi arrive: six motards toutes sirènes hurlantes, des Scenic aux vitres teintées; les portières de la deuxième voiture s'ouvrent, des fusils d'assaut en sortent; les occupants du véhicule sont cagoulés. Pas pour monter sur un braquage: ces hommes sans figure –mais pleins de testostérone– sont du bon côté de la loi; ils en sont la gâchette. La cagoule, elle est là pour faire peur, pour dire aux caméras, au public, aux jurés surtout, qu'ils doivent se protéger pour éviter d'éventuelles représailles de la part de ceux qu'ils escortent. «Ça les diabolise, quand même», dit une jurée en sortant du palais. Christophe et les autres accusés sont trimbalés en fourgon blindé. Grosse tirelire quasi aveugle, pleine à craquer de centaines d'années de prison, qui s'engouffre dans les entrailles du tribunal. Les accusés sont extraits tous les jours des prisons de Corbas et Villefranche-sur-Saône pour parcourir à toute berzingue les quelques kilomètres qui les en séparent. Toute la ville doit être au courant que la vengeance sociale suit son cours. Procès sous haute surveillance: c'est tout ce qui intéresse la presse. Lyon la bourgeoise est rassurée; elle peut poursuivre ses petites affaires –manifs réac, ratonnades fascistes et consommation de masse.

Premier portique de détection à l'entrée du palais; et si on sonne, la poêle qui fait bip sur chaque bouton du blouson. La ceinture, on l'enlève au niveau du deuxième portique électronique, en bas des marches de la salle d'audience. C'est là aussi qu'on montre une pièce d'identité, qu'on se fait refouler si on n'en a pas, et qu'on est identifié comme ami des accusés. Le portique passé, la ceinture à la main, le sac fouillé, on se retrouve nez à cagoule avec les «hommes du Raid». Quelques char-



mantes amatrices de faits divers glauques, éternelles habituées du palais venues se repaître du malheur des autres, en ont déjà pour leur ticket de bus. Elles gloussent à la fouille, les tricoteuses: «*Ils sont beaux, avec leur cagoule, vous ne trouvez pas, Yolande?*». Le grand frisson! Presque l'impression d'être rentrées dans la télévision. «*Mardi prochain c'est les réquisitoires!*», se réjouit l'une d'elle en échangeant comme tous les jours son exemplaire de *20Minutes* contre le *Direct Matin* de sa collègue de tricot. Un sourire haineux passe sur le visage de Yolande: «*Je suis impatiente!*» Nous aussi, de t'encaster la tête dans ta télé. Au lieu de ça, on se bat tous les jours pour occuper le plus de places possible du côté gauche de la salle. Il s'agit d'être dans l'axe des accusés, de leur donner à voir –plutôt que les faces hostiles des étudiants en droit venus soutenir leur champion, groupées de M^e Metaxas ou de M^e Winter– quelques visages amis, quelques sourires, parfois un petit geste de la main. Petite guerre de position, à la fois dérisoire et primordiale: ne pas laisser les parties civiles s'étaler dans la salle. Elles tiennent déjà la travée centrale, avec leurs têtes de travailleurs endimanchés venus chercher la considération qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs. Venus pleurer pour une trouille bleue. La grande majorité des parties civiles sont des matons ou des femmes de matons. Des collègues à eux du syndicat Ufap sont là pour les soutenir.

Les cagoulés contrôlent la salle au début et à la fin de chaque audience, c'est eux qui amènent les accusés menottés jusqu'au box, et ils restent en faction non stop devant tous les accès de la salle. L'huissier –sorte de concierge de la séance– est un ancien flic. Il en a gardé les manières et l'esprit. Il n'aime que les gentilles victimes. Il est dans son élément parmi les dizaines de ses ex-colègues qui quadrillent la salle et entourent chaque accusé dans le box. Au moindre signe en direction du box, il nous saute à la gorge. Il ne jure que par le propriétaire de la salle –le président Bréjoux–, et n'arrête pas de ronchonner parce qu'il ne nous sort pas. Pas moyen de s'approcher des accusés même pendant les suspensions. Il faut attendre le début de la deuxième semaine pour que les forces s'équilibrent dans la salle. Le président le sait bien, il intimide moins désormais. Dominique Bréjoux, c'est son nom. Il a la voix grave, l'air bonhomme, le ton volontiers badin. Il est connu pour avoir passé une bonne partie de sa carrière à distribuer des vingt ans au tribunal de Draguignan. Tout tassé qu'il est dans sa robe d'hermine, il dirige les débats à charge, évidemment, mais l'air de rien. Exaspéré comme un bon père de famille quand Omar ne tient plus et réagit à ce qui se dit : «*S'il vous plaît, monsieur Top, vous aurez la parole plus tard*». Bien sûr, quand il finit par l'avoir, ce gros malin lui demande d'abrégé et finit même par l'évacuer. Bréjoux est de l'espèce des bourreaux qui égrènent les banalités, font mine de chercher à comprendre ce qui «*s'est vraiment passé*», détaillent le programme du lendemain. Avec son lot de commentaires aussi personnels qu'insultants : «*c'est une cavale à la con.*» Parfois faussement fleur bleue : «*les histoires d'amour finissent souvent mal*» – même pas foutu de citer correctement les paroles de la chanson... Dans un autre procès, il aurait été jusqu'à pousser la chansonnette avec les jurés dans les couloirs pour mieux se les mettre dans la poche. Mais qui a de plus en plus de mal au fil des jours à ne pas laisser éclater son mépris de classe, notamment envers Omar dont il ne supporte pas les piques incessantes contre l'isolement carcéral. Chacune des phrases qu'il prononce dévoile de plus en plus clairement une banalité de la justice : il n'y a pas – au moins pour les hommes du box – d'autre place qu'en prison. Et s'il n'attaque pas Christophe frontalement, c'est de peur de le rendre encore plus sympathique qu'il ne l'est déjà.

Dans ce procès, l'avocat général, ou procureur, est une drôle de créature bicéphale. Deux têtes : l'une blonde décolorée – Jacqueline Dufournet, la soixantaine –, une autre grise sur un visage rougeaud, Philippe Renzi. Le dos vouté, tels des vautours du haut de leur perchoir. Ils ont aussi une robe rouge qui les met symboliquement sur le même plan que le juge. Deux visages aussi fermés

l'un que l'autre, tendus par le même travail de tueur : ne rien laisser passer, revenir sans cesse sur le traumatisme des victimes, même celles qui n'ont été victimes de rien ; empêcher les jurés de voir des humains derrière les casiers et la langue du droit ; répéter la fable du contrat social... bref «*défendre la société*» que les jurés sont censés incarner. Le premier jour, lors du tirage au sort des jurés, les parties civiles récusent ceux et celles dont le nom rappelle le passé colonial de la France. Pas de Français d'origine arabe. Des descendants de colonisés, il y en a quatre dans le box. Restent beaucoup de femmes, qui semblent touchées par les histoires d'amour logées au cœur de cette histoire de liberté arrachée. Parfois même, et ce n'est pas si courant, un juré fait usage de son droit de poser une question. Il l'écrit sur un papier, le fait glisser jusqu'au président qui lit, la mine renfrognée : «*Bon... les jurés veulent vous poser une question... – Étrange question, mais bon, je vous la lis : Monsieur Khider, est ce que vous diriez que vous êtes quelqu'un qui marche à l'affect ?*» Christophe : «*Je crois que les faits parlent d'eux-mêmes, non ?*»

«*Merci, à bientôt*»

RÉCIT DE L'ÉVASION ET DE LA CAVALE PAR LES ÉVADÉS

UN PARLOIR GRATINÉ

Le mercredi 11 février 2009, Sylvie et Nadia ont rendez-vous. Plus tôt dans la semaine, Sylvie a récupéré un sac contenant de l'explosif et une arme dans le boîtier de son compteur électrique. Tacitement, sans que rien ne se dise vraiment, ce jour-là, entre deux discussions «*torchons, layette*», Sylvie remet à Nadia une enveloppe contenant 2000 euros. Elles se donnent rendez-vous le vendredi soir, gare de Lyon, pour prendre le train qui les conduit à Moulins. Le samedi matin, après-midi, et le dimanche matin, Nadia fait entrer dans la prison les explosifs, une arme à feu – un Glock –, un tournevis. Comme elle a des broches dans le dos, elle sonne systématiquement au portique de détection. L'habitude, le même quotidien ennuyeux et inévitable en prison qui fait que les matons rentrent un appareil à raclette fait aussi que Nadia passe

Omar troque sa canette d'Orangina contre un Opel

sous le portique sans être plus inquiétée que ça. Dans le parloir, Christophe récupère « les outils » et les cache dans la gaine d'aération du faux plafond.

Il devait se faire monter tout ce petit matériel en cellule pour se faire la belle un peu plus tard. Mais la complicité interne a dû changer d'avis... Toujours est-il que le seul moment où il peut s'évader, c'est tout de suite, du parloir. C'est là qu'il propose à Omar d'être son compagnon d'échappée.

Ce dimanche-là, c'est M. Vissouvanadin et M. Collis qui sont en charge des parloirs. Et ils ont décidés de se taper une raclette pour passer le temps. À 16 heures, quelques patates et du fromage fondu dans le bide, Collis vient chercher les visiteurs qui sortent à l'intermédiaire – c'est-à-dire en milieu d'après-midi. Il passe le sas du parloir, comme d'habitude, mais cette fois-ci il prend un coup de poing d'Omar en pleine poire. Christophe s'engouffre dans le sas et bloque la première porte avec un sac de sport. Omar prend Collis en otage avec une canette d'Orangina et demande l'ouverture des portes. De l'intérieur du poste de contrôle du parloir (une petite cabine panoptique), Vissouvanadin leur répond qu'il ne peut plus ouvrir parce qu'il a déclenché l'alarme. Christophe place alors une charge d'explosif sur la porte extérieure du sas. Après avoir dit aux familles de se mettre à l'abri, bien au fond du parloir, il allume la mèche. La porte explose. Celle du poste de contrôle est soufflée et le faux plafond s'écroule sur Vissouvanadin. Omar et Christophe se précipitent dans le poste, prennent Vissouvanadin en otage. Ils fouillent le sac des surveillants, et aubaine: il contient tout le fameux nécessaire à raclette. Omar troque sa canette d'Orangina contre un Opel (ou un Laguiole, les experts sont pas sûrs). Ils avancent alors avec les matons jusqu'à la porte blindée suivante. Derrière, c'est la salle du portique. Le directeur du centre pénitentiaire Cavalla, et quelques surveillants qui se tiennent dans cette salle tentent de les dissuader. Christophe pose une autre charge et prévient que la porte va exploser. Tout ce petit monde a le temps de se mettre à l'abri, sauf Cavalla qui se prend un bout du faux plafond sur la tronche. Dans l'épaisse fumée et la poussière de l'explosion, Christophe et Omar avancent encore un peu plus vers la sortie. Ils tiennent leurs otages devant eux, en bouclier. Le directeur et les surveillants se sont réfugiés sur le chemin de ronde. Il ne reste que deux portes avant la liberté: celle qui est devant eux, qui donne sur le chemin de ronde, et la grande porte qui donne sur le parking. Arrivé en renfort, le surveillant Schvertz est aussi sur le chemin de ronde. C'est lui l'homme dangereux de cette évasion. Il entrouvre la porte blindée pour y faire passer son flingue et tire courageusement à l'aveuglette dans

cette petite salle au risque de plomber ses collègues. Christophe tire sur la porte pour que le bras armé cesse de les menacer. La porte se referme. Gros brainstorming de la pénitentiaire, Cavalla donne finalement l'ordre de déverrouiller les portes et de fermer les miradors. Christophe et Omar passent alors la première, leur otages toujours en bouclier. Les voilà sur le chemin de ronde, mais face à eux, alors qu'ils ont le tapis rouge, le maton Canoen, genou à terre, les braque avec un fusil à lunette. Christophe tire deux coups au sol à gauche de Canoen pour le dissuader de faire quoi que ce soit. Canoen s'écarte. 17 heures: les voilà seuls avec leurs otages sur le parking. Seuls. Pas de Raid. Pas de complices non plus, pas de voiture prête à démarrer. Heureusement qu'il y a encore des vieilles bagnoles: Omar peut faire les fils de la R19 d'une visiteuse. Ils font monter les otages à bord. Mais les vieux tacots, ça va pas bien vite, alors au premier rond-point, ils interceptent une Kia. Ils font descendre la conductrice, gardant avec eux les deux surveillants. À Villeneuve-sur-Allier, ils réquisitionnent l'Audi A4 de M. Roux. À leur arrivée sur Paris, ils libèrent les deux otages et changent à nouveau de voiture: ils prennent une Passat dans laquelle se trouve M. Peteers et son petit-fils; cette fois, ils les gardent avec eux. Au petit matin, ils laissent la voiture et ses occupants à Arras pour partir à pied. Ils croisent alors Cathy Trévaux qui distribue des prospectus. Ils lui montrent l'arme, elle leur donne ses clés de voiture. Les voilà donc dans une Opel Astra. Quand le réservoir est vide, ils repèrent une VW Phaeton sur l'autoroute, la percutent et montent à bord en gardant M. Dubois son conducteur, en otage. En attente d'un rencard sur Paris pour récupérer un sac d'armes, ils tournent sur l'autoroute. Vers 21h30, ils déposent M. Dubois quai de Bercy sur un: « *Merci, à bientôt!* » en lui rendant toutes ses affaires.

Au rencard, personne. Ils s'arrêtent chez une connaissance d'Omar près de Fontenay-sous-Bois pour chercher un peu d'aide, de repos sans doute. Mais la connaissance ne le voit pas de cet œil, et dès qu'ils ressortent, l'étau se resserre. Quand ils arrivent sur l'autoroute, le piège est en place. Ils sont pris en chasse. Ils se font tamponner par derrière et tirer dessus. Deux poids lourds les bloquent dans un tunnel. Des flics placés devant les camions font signe aux conducteurs de bloquer la Phaeton. Christophe et Omar tentent de se faufiler, mais se font coincer contre

le mur de droite. La Phaeton fait encore quelques mètres en glissant contre la paroi du tunnel.

Omar saute de la voiture, court, mais il se fait tirer dessus: il plonge pour éviter les balles. Il est interpellé et copieusement éclaté au sol. Au même moment, Christophe commence à descendre du véhicule en pointant son arme vers la police. Un flic avance vers lui en tirant quatre balles. La première le touche en plein thorax. Il s'affale sur le siège. Il est sorti de la voiture par les flics, écrasé au sol et menotté malgré sa plaie sanglante.

« *Son cœur à nu devant vous* »

LE BOX, PIEDS ET POINGS LIÉS

DIFFICILES RETROUVAILLES

Christophe est présenté comme la tête pensante de l'évasion, celui qui a tout organisé. Au premier jour du procès, il choisit de tout prendre sur lui: il voulait s'évader. Pas facile de le contredire sur ce point... En 1997, il avait sauté par-dessus la barre du box au tribunal de Bobigny avant de se faire « plaquer par une équipe de rugbymen ». En 2001, son jeune frère Cyril avait détourné un hélicoptère pour venir le chercher dans une cour de promenade de la prison de Fresnes. Un surveillant en poste dans un mirador avait ouvert le feu sur l'hélicoptère sans se soucier de la vie de la pilote prise en otage ni de celles des prisonniers qui se trouvaient en promenade en cet après-midi d'un dimanche du mois de mai. La corde lâchée par l'hélico était trop courte et la pilote avait dû repartir pour éviter les tirs: Christophe et Mounir, un ami lui aussi candidat à la belle, n'avaient pas pu s'envoler. Grâce à un sac d'armes jeté depuis l'hélico, ils avaient pris deux surveillants en otages pour tenter de négocier leur sortie avant de se rendre au bout de quelques heures. Christophe a été condamné pour cette tentative à quinze ans de prison en 2007 par la cour d'assises du Val-de-Marne. Entre temps, en 2006, il avait tenté une autre belle, en solo et à l'ancienne, de la centrale de Lannemezan: il avait réussi à atteindre la muraille en passant par des gaines d'aération, mais un coup de malchance a finalement empêché son évasion. Il a été condamné à trois ans de prison pour cette tentative. Avant le procès de Lyon, la somme de ses peines non confusionnables fixait la date de sa libération à 2038... Autant dire qu'il n'a pas beau-

coup de perspectives: soit l'Etat considère qu'il a fait suffisamment de prison, soit il recommencera. Christophe est apparu pendant le procès –comme à son habitude– comme quelqu'un de sensible, à l'écoute, soucieux de la vie des autres. Il ne s'est jamais désolidarisé de quiconque, il n'a jamais cherché à faire porter la faute par un autre. Et pour ne rien gâcher, il a de l'humour... Nous connaissons bien Christophe: l'un d'entre nous lui rend visite au parloir depuis un bon bout de temps; ils sont devenus amis. Comme il l'a dit au cours du procès, il n'aime pas écrire, mais il décrit très bien: ses récits nous ont fourni la matière de nombreux articles dans le journal.

Omar nous a écrit dès son arrivée au quartier d'isolement (QI) de la Santé, puis de celui de Bois-d'Arcy. Comme il est resté de longs mois dans la région parisienne, nous avons eu un échange épistolaire très riche: il nous posait la question de l'organisation du combat anticarcéral à l'extérieur en lien avec l'intérieur. Ses questions ont nourri une large partie de *l'Envolée* n°30. Concernant l'évasion, Omar a refusé de répondre à toutes les questions des flics pendant sa garde à vue, tout comme il a refusé de participer à l'instruction. Il ne s'est pas rendu à la reconstitution non plus. Une attitude irréprochable. Puis, il a surpris beaucoup de gens: poussé par son avocat Lumbroso, il a cosigné avec lui un livre paru quelques mois avant le procès: « *Condamné à vivre* ». Une partie du bouquin « raconte » toute l'évasion, évoquant la préparation, décrivant –à sa manière– le rôle des deux filles, et présentant Christophe comme relativement dangereux. Catherine, la mère de Christophe, avait pourtant demandé à Omar dans l'émission de radio *l'Envolée* de se débarrasser de cet avocat dont elle se méfiait à juste titre. C'est pour cette raison que les deux hommes se sont retrouvés dans le box avec une certaine froideur alors qu'ils avaient toutes les raisons de faire front commun contre l'institution judiciaire. Puis, au fil des audiences, l'ambiance se détend: Omar déclare assez rapidement que son livre n'est qu'un roman auquel il ne faut accorder aucun crédit. Même s'ils ne s'expriment absolument pas de la même façon, ils disent la même chose des longues peines, de l'isolement, des raisons qui les ont poussés à s'évader et des déclarations aberrantes des flics –notamment à propos de l'arrestation. Omar n'est pas dépourvu d'humour non plus et il ponctue les audiences de réflexions intempestives aussi drôles que justes. Lors de l'examen de personnalité, Omar –qui avait refusé toutes les expertises– a tenté de décrire son parcours avec une sincérité particulièrement émouvante. Christophe a été très touché par son récit, et il a tenu à le dire le lendemain: « Monsieur Top, lui, a fait preuve d'un grand courage en mettant son cœur à nu devant vous, il s'est déchiré la cage thoracique; je n'aurais jamais pu le faire. »

Sylvie a d'abord été incarcérée dans les geôles de Saint-Étienne et de Valence. Elle connaissait déjà l'émission de radio hebdomadaire *l'Envolée* sur Fréquence Paris plurielle car elle y était venue de nombreuses fois avec Catherine à l'époque où celle-ci la coanimait. Pendant ces quatre années, Sylvie nous a écrit assez souvent pour relater ce qui se passait à Fleury. Ses derniers courriers racontaient comment l'administration pénitentiaire et le service médical avaient laissé mourir dans sa cellule, Gordana, une jeune femme qui avait alerté les matons au sujet de ses malaises cardiaques. Malgré les appels répétés et désespérés de sa cocellulaire, Gordana est morte après une nuit d'agonie (cf *l'Envolée* N° 34)... Sylvie sait de quoi elle parle lorsqu'elle dit au président de la cour d'assises de Lyon qu'elle a vu des prisonnières mourir derrière les barreaux. Elle a aussi contribué activement au blog *Femmes de Fleury et d'ailleurs* relayant des paroles de prisonnières. Sylvie était venue rendre visite à Christophe au parloir le week-end de l'évasion: elle a été placée en garde à vue le soir même et les flics lui ont fait un travail classique sur fond de menaces et de chantage jusqu'à obtenir des déclarations sur lesquelles elle est en grande partie revenue devant le juge d'instruction.

Nous ne connaissions pas Nadia avant de la voir dans cette foutue cour d'assises. Elle arrive un peu isolée dans le box: comme elle n'était pas au parloir le dimanche après-midi, elle a été interrogée dès le lendemain par des flics parisiens qui l'ont travaillée avec les mêmes méthodes que leurs collègues de Moulins avaient fait subir à Sylvie. Les deux femmes ne s'étaient pas vues depuis quatre ans, et malgré des ressentiments, elles se sont immédiatement réconciliées.

Eugène, lui, n'ayant plus aucune affinité avec les autres inculpés, fait cavalier seul. Il clame son innocence en disant que tout a été organisé entre Christophe, Sylvie et Nadia, à son insu. Au début d'une audience, il a profité d'un moment d'inattention de Christophe pour se jeter sur lui et tenter de le frapper – sans y parvenir. De peur d'avoir tout compris, on préfère ne pas en dire plus.

Dans un procès pour évasion plus que dans tout autre, il est fondamental que les prévenus arrivent dans le box unis, soudés autour d'une même ligne de défense (ou d'attaque): la légitimité de l'évasion et la dénonciation de l'univers carcéral et du système judiciaire. Nous sommes loin de l'entente qu'il y avait eu dans le box à Créteil (voir *l'Envolée* n°20), de la complicité fraternelle qui unissait les trois inculpés de l'époque: Mounir, Cyril et Christophe; et c'est bien dommage. Malgré tout, même s'ils ont avancé en ordre dispersé, Christophe, Omar et Sylvie, largement et efficacement soutenus par les avocats

Bernard Ripert et Delphine Boesel, ont tout de même réussi à expliquer quelques vérités élémentaires à propos de la justice et de la prison.

«Traumatisme par ricochet»

DES VICTIMES COMME S'IL EN PLEURAIT

Dans ce procès, 28 personnes se sont portées partie civile. Des matons, dont deux pris en otage, les deux directeurs de la taule, des policiers, deux automobilistes «séquestrés», des propriétaires de voitures volées, des proches de victimes, des proches de proches de victimes... À la barre, c'est le grand déversoir de la souffrance tarifée, celle qui se mesure à coups d'ITT et d'expertises psychiatriques. L'enjeu est d'obtenir le statut officiel de victime, et de toucher un billet au passage. Curieusement, ceux qui ont été réellement en contact avec Christophe et Omar sont ceux qui les chargent le moins, revendiquent le moins leurs traumatismes et vont jusqu'à manifester une sympathie et une compréhension pour les évadés. Pour la justice, ce comportement est déjà le symptôme du syndrome de Stockholm. Les autres qui n'ont été touchés que très indirectement souffriraient d'un «traumatisme par ricochets».

COULEZ MES LARMES, DIT LE GEÔLIER

Côté personnel pénitentiaire, il y a un problème: ceux qui ont vraiment eu affaire à Christophe et Omar, Arnaud Collis et Alexandre Vissouvanadin, n'ont pas été reconnus comme victimes par la direction: ils n'ont eu aucun avancement, aucune prime, rien. Le gradé Schvertz, qui a tiré à l'aveugle au risque de toucher ses collègues, a obtenu toutes les récompenses – les directeurs aussi, d'ailleurs. Comme s'il était nécessaire de faire porter le chapeau de cette évasion réussie aux matons de base, alors que l'erreur de timing dans l'ouverture des portes vient de la direction.

Après avoir fait sauter deux portes, Christophe, Omar et leurs otages se retrouvent très vite devant la porte de sortie de la prison. Ils demandent au directeur de la maison centrale Fenayon de fermer les miradors et de leur ouvrir. Pas question de se mouiller tout seul: Fenayon en réfère constamment à Cavalla, son supérieur, directeur de

l'ensemble du centre pénitentiaire. Cavalla est de son côté en contact avec la gendarmerie ; il demande à son collègue de gagner du temps afin de laisser le temps aux gendarmes d'investir le parking de la centrale et de s'occuper de la neutralisation des évadés. C'est Cavalla qui doit donner le top, mais suite à un quiproquo au bout du fil entre les deux directeurs, l'ordre de l'ouverture est donné avant l'arrivée de la cavalerie, et les évadés sortent sur un parking désert ! L'impérieuse nécessité de camoufler cette énorme bévue est au cœur de ce procès.

Dépositions des otages

Les dépositions d'Arnaud Collis et d'Alex Vissouvanadin, les deux matons pris en otage par Christophe et Omar, sont évidemment déterminantes : de la sortie des parloirs jusqu'à l'arrivée en région parisienne, ils ont été aux premières loges pour raconter l'évasion et la cavale. Très sobres, l'un comme l'autre s'en tiennent aux faits sans se plaindre de violences de la part d'Omar et de Christophe – au grand énervement du président Bréjoux.

Collis raconte une scène importante du tout début de l'évasion : il voit un bras armé passer dans l'entrebâillement de la porte blindée et tirer à plusieurs reprises et se jette à terre pour ne pas être touché. Ce n'est que bien plus tard qu'il apprendra que c'est le bras de son dangereux collègue Schvertz – et que celui-ci a tiré sur ordre du directeur. Interrogé par Ripert sur l'attitude de sa hiérarchie, il répond : « *Pas terrible : on m'a reproché d'avoir rentré un couteau pour la pause casse-croûte !* » Pendant la cavale, sa plus grosse inquiétude a été de voir Omar rouler à 200km/h alors que cela faisait très longtemps que ce dernier n'avait pas conduit.

Alex Vissouvanadin dit qu'il a vu dans cette évasion un appel au secours, le geste désespéré d'hommes « *au bout du rouleau* » : « *Rien qu'à voir sa tête en sortant, c'était une bouffée d'air !* » Il raconte que lorsqu'il a dit : « *Si ça se passe mal, tire-moi une balle dans la tête* » à Christophe, celui-ci a répondu : « *T'inquiète pas surveillant, je ne te tuerais pas.* » Son témoignage se conclut par un commentaire d'Omar : « *Il a dit les choses clairement, mais comme son collègue, il couvre l'administration pénitentiaire : c'est pas nous qui lui avons tiré dessus, c'est l'AP !* »

Homicide sur porte blindée

Pas de blessé pendant l'évasion : l'AP n'a pas grand-chose pour charger le dossier. Restent les deux « tentatives d'homicide volontaire ». La première serait à l'encontre du gradé Schvertz. En fait, c'est lui qui a tiré, et il a été très légèrement blessé au bout du doigt, sans doute par un éclat dû à son propre tir. Christophe, lui, a tiré sur la porte blindée derrière laquelle Schvertz se cachait, pour le dissuader de tirer à tort et à travers. Christophe a facilement pu montrer le ridicule de l'accusation. Il ne s'agis-

sait que d'un tir d'intimidation pour l'éloigner de la porte : « *S'il y a tentative d'homicide, ce n'est pas contre M. Schvertz mais contre une porte blindée.* » Ripert a relevé le zèle stupide et dangereux de ce fonctionnaire qui, à peine arrivé à la centrale, s'est précipité à l'armurerie pour s'emparer d'une arme de service sans prendre le temps d'enfiler un gilet pare-balles. Il voulait vérifier que Christophe avait bien un pistolet, répond-t-il... Montrant les traces de balles à hauteur d'homme, Ripert ajoute : « *Vous aviez le droit de tirer sur Khider, et même de le tuer. On ne vous reproche absolument rien là-dessus. La loi française permet et ordonne même aux surveillants de tuer des prisonniers qui tentent de s'évader lorsqu'ils sont encore dans l'enceinte de la prison.* »

La deuxième tentative d'homicide retenue par l'instruction concerne le maton Canoen, qui était dans le chemin de ronde ce jour-là. Quand il a vu arriver les évadés, il a posé un genou à terre et mis Christophe en joue avec un fusil à lunette. Ripert lui demande de confirmer les termes exacts de sa déclaration : « *Christophe était environ à huit mètres, c'est un bon tireur, il a tiré dans ma direction.* » L'avocat relève la formule : lorsqu'on cherche à tuer, on ne tire pas « dans la direction de » quelqu'un, on tire « sur » lui ; et rappelle qu'une « tentative », en droit, implique deux choses : un commencement d'exécution de l'acte, et sa mise en échec par un élément extérieur. Or le maton reconnaît que Christophe a « *arrêté de lui-même de tirer dans [sa] direction* ». Christophe s'en explique : quand il sort dans le chemin de ronde, il voit de chaque côté les deux tireurs des miradors et Canoen en face de lui, arme pointée dans sa direction. Tout va très vite, il tire deux balles à côté de Canoen pour le forcer à baisser son arme : s'il avait vraiment voulu le toucher, Canoen ne serait pas là aujourd'hui. Le maton acquiesce.

Métivier, le dernier surveillant interrogé, n'a pas été blessé ni pris en otage : il s'est constitué partie civile « à cause des images » qui le hantent. Présent au parloir ce jour-là, il confirme qu'il a bien vu deux impacts de balle à côté de Canoen.

La scène de crime est maquillée quelque temps après les faits, et l'enquête balistique ne dispose que d'une photo d'impacts de balle pour expliquer le déroulement de la scène. Les trous d'impacts sur les montants de chambranle ont été bouchés, et la vitre qui aurait porté des traces de tirs a été changée, et elle a disparu... Tout semble avoir été dissimulé, exactement comme après la tentative d'évasion de Fresnes. Cela n'empêche pas l'expert, pourtant responsable d'un service au département de la police scientifique d'Ecully de s'en mêler lamentablement les pinceaux en passant ses pauvres diapos. On ne peut pas dire que l'ensemble des experts se montre très convaincant durant ces audiences : le petit nombre

de questions de l'accusation et de la défense le prouvent bien. Le président ne ménage pas ses efforts, mais il a tout de même du mal à tirer quelque chose de ces rapports creux, et le parquet est réduit à poser des questions du genre : « *Dites-nous, Monsieur l'expert, des explosifs, est-ce que ça peut exploser ?* » Les conclusions, quand il y en a, sont plutôt à décharge.

Le directeur de la maison centrale

Depuis que Fenayon, le directeur de la centrale, a donné l'ordre d'ouvrir les portes – faute suprême notifiée dans le code de procédure pénale –, il ne dort plus, il est angoissé et il a peur. Pour ne plus travailler en détention, à moins que ce ne soit une décision de sa hiérarchie, il est devenu directeur des ressources humaines à la direction interrégionale et veut rentrer dans l'Education nationale ou dans les structures hospitalières. Interrogé sur l'ambiance de la prison, il en a dressé un tableau idyllique : sport, enseignement, activités socioculturelles, terrain de foot, court de tennis... « *L'insertion, c'est mon dada* », lâche-t-il fièrement après avoir égrené son passé d'éducateur. Il parle des travaux entrepris pour faire des salons familiaux dans les parloirs, qui précise-il, ne sont pas « *des unités de vie familiale (UVF), mais c'est quand même des petites chambres!* » L'avocat général veut en remettre une couche : « *Pouvait-on imaginer une évasion depuis cette bulle d'oxygène?* » : « *Il dit n'importe quoi, éclate Omar : Les parloirs, c'est des cages! On est par terre comme des chiens! C'est ça votre bulle d'oxygène? Même pour ma mère, je suis fouillé à nu.* » Boesel précise que « *les parloirs ont été refaits à l'identique depuis les faits: moches et froids, comme le dit le rapport d'inspection de votre administration.* » « *Ce sont des chiottes d'un mètre carré et demi – même les cellules font à peine 9m², crie Omar quand Fenayon décrit des box de 6m²: la réinsertion, ça n'existe pas, vous éliminez les gens!* » Le directeur continue imperturbablement : « *Oui, la famille, c'est sacré! On a d'ailleurs essayé d'introduire de la dignité dans l'établissement, mais aussi une réflexion sur la sécurisation de la prison.* » Boesel entame un dialogue tendu avec Fenayon : – *Votre projet était donc de sécuriser Moulins, centrale qui est déjà la plus sécuritaire d'Europe... Pourquoi n'avez-vous pas installé d'UVF à Moulins? – Pour des problèmes de places et d'extension. Par ailleurs, je ne suis plus en place depuis 2008, je ne sais pas ce qui s'est passé depuis. – Le rapport de l'AP sur Moulins dit aussi que les activités sont quasi inexistantes... – Il y a des activités! Moi, Je peux vous le dire, j'y travaillais au quotidien. – Eux, ils y vivent.* Fenayon s'écrase. « *Quel est le salaire des prisonniers dans les maisons centrales?* », demande Ripert ; « *Entre 200 et 250 euros en moyenne* », répond le directeur. « *C'est de l'esclavage!* » souligne Omar. « *La*

De toute façon, on n'humanise pas un cimetière (Omar)

prison n'est-elle pas une violence psychologique, physique? », demande Ripert. « *Oui, c'est vrai, il y a de la violence entre les détenus* », répond – à côté – le fonctionnaire. « *De toute façon, on n'humanise pas un cimetière* », conclut Omar.

Le directeur du centre pénitentiaire

André Cavalla était directeur du centre pénitentiaire (CP) au moment des faits. Il est actuellement directeur du CP d'Avignon-Le Pontet. Un haut fonctionnaire qui exerce dans la pénitentiaire depuis 1976. « *Quand on est responsable, on doit aller très vite. On m'a prévenu, j'étais chez moi, j'ai tout de suite pensé: communiquer, communiquer.* » Face aux jurés, il se répand en discours humanistes et pontifiants et renchérit tant qu'il peut sur les déclarations de son collègue : « *Il était impensable que du personnel soit blessé, même qu'un prisonnier soit blessé. J'ai su à ce moment qu'il n'y avait plus de portes fermées.* » Il couvre son bricard : « *J'ai demandé à Schvertz de tirer au plafond pour faire reculer les détenus qui allaient s'évader* ». Et ce grand sensible se porte partie civile à cause de la « souffrance de ses agents » et de quelques égratignures. Nous, nous sommes certains qu'il était alors prêt à les sacrifier pour empêcher l'évasion. Encouragé par les avocats généraux, il retrace l'évolution de la détention, faisant l'apologie de sa modernisation pour tenter d'atténuer les propos des évadés sur la prison. Puis il répond aux questions de la défense et des accusés :

Boesel : Comment peut-on réinsérer une personne qui a pris quarante ans de prison ?

Cavalla : Sur quarante ans, c'est compliqué. Il faut parler de « moments de vie ».

Ripert : Pour les maisons centrales, n'y a-t-il pas de souffrance chez les détenus et leurs familles ? Au parloir, quand les familles arrivent en retard de cinq minutes, elles ne peuvent pas rentrer. Et vous ne voyez pas de souffrance ?!

Cavalla : Oui, il existe de la souffrance dans le cadre des règles. Moi, je les fais appliquer, les règles, et je ne juge pas les règles. Il existe un mal-être, c'est sûr, et de la

souffrance, c'est sûr aussi. La privation de liberté, c'est terrible, c'est le pire.

Ripert : Et les suicides ?

Cavalla : Il y en a trop. Tout ce qui est fait par le personnel, c'est pour éviter la mort... Nos regards divergent, mais j'espère sincèrement qu'ils se retrouveront un jour. Pour moi les prisons ne sont pas des mouiroirs. On peut encore avancer ensemble.

Ripert : La prison, c'est la mort, ce n'est pas la vie.

Christophe : On a quelque chose en commun : nous sommes naïfs tous les deux ; mais la prison que vous, vous décrivez, je ne l'ai pas vue. Quand on arrive dans un endroit qui sent mauvais, ça sent mauvais vingt minutes et ensuite on ne sent plus. Pourtant ça sent encore mauvais. J'ai l'impression que vous êtes dans cette situation. Est-ce que vous vous en rendez compte ? Moi oui, et je partirai avant de mourir. Ma seule perspective, c'est l'évasion.

Omar : Monsieur, vous êtes peut-être humain, mais vous travaillez pour un système inhumain. La prison, ça sent le cimetière.

COULEZ MES LARMES, DIT LA VOITURE

Ce procès révèle une loi sur l'ensemble des victimes : moins elles passent de temps avec les inculpés, plus elles sont traumatisées. Une « image », une angoisse poursuit sans fin ceux qui n'ont pas reçu de coups, n'ont pas été pris en otage, n'ont même jamais croisé les évadés... Les époux Roux et leur petit-fils, par exemple, n'ont vu Christophe, Omar et les otages que durant les quelques minutes qu'a duré le vol de leur Audi : c'est pourtant le drame de la vie de cette femme trop émue pour témoigner à la barre, toujours dépressive quatre ans après. Elle a peur de monter dans une voiture, dans un train de nuit et d'aller au stade. Mme Trévaux, qui s'est fait voler sa voiture à Arras à 5 heures du matin alors qu'elle distribuait des prospectus dans les boîtes aux lettres, continue de parler de la scène comme d'un « enlèvement ». « Dès que je reçois une lettre du tribunal, hop ! Je revis la scène », dira-t-elle au procès.

Pour les autres, ceux embarqués dans la cavale, l'histoire se joue différemment. M. Peteers et son fils sont pris en otage à la sortie d'Amiens par les évadés. « Ils ont été étonnés de la présence de l'enfant. Ils l'ont rassuré et se sont très bien comportés avec lui. Moi je lui disais qu'il n'y aurait pas de problème. Je n'avais pas peur des agresseurs eux-mêmes, j'avais surtout peur de croiser un barrage de gendarmerie. Le périple a duré plusieurs heures pendant lesquelles ils ont essayé de prendre du gasoil. A cinq heures du matin, ils sont partis en me laissant ma

carte bancaire et mes clés. Je veux dire encore que les agresseurs ont vraiment tout fait pour que ça se passe bien. Je n'ai pas eu peur d'eux, je n'ai pas été braqué. Ils m'ont juste fait voir une arme. » Le président a beau insister sur le coup de matraque et le traumatisme de l'enfant, rien n'y fait. M. Peteers ajoute que l'atmosphère était de plus en plus détendue au fur et à mesure du voyage et qu'ils n'ont pas été méchants. « *Je leur indiquais des sorties plus faciles où l'on pourrait éviter des barrages de police. Ils se sont arrêtés sur une aire pour acheter des sandwiches, ils m'en ont proposé un. Ils ont pris de l'eau pour que je me lave le visage, et ils m'ont laissé aller seul aux toilettes. Mon petit-fils s'est ensuite endormi, et quand il s'est réveillé, tout était terminé. Je n'ai pas eu de séquelles psychologiques. J'ai eu un acouphène après le coup de matraque, et ça m'oblige à prendre quelquefois des somnifères. Ils préféreraient mourir que de retourner en prison, c'est pour ça que je craignais un barrage. J'étais inquiet parce qu'ils m'avaient parlé d'explosifs. Je leur ai presque imposé un itinéraire sur l'autoroute pour éviter la police. – Cette nuit-là était très désagréable pour vous, observe Ripert, et votre témoignage est très impressionnant. On est plus habitué dans ces cours d'assises à voir des victimes jeter de l'huile sur le feu et gémir. – Ça doit être dans ma nature, je suis médecin. Et j'ai compris qu'ils voulaient juste fuir la prison. »* C'est finalement le fils de M. Peteers, le père du petit garçon pris en otage, qui se met à fondre en larme à la barre. Il paraît plus traumatisé que son père et son fils alors qu'il n'était même pas présent.

Lorsque le véhicule de M. Dubois est percuté sur l'autoroute, il s'arrête, sort et ferme son véhicule : « *On sait jamais, avec tout ce qui se passe. »* Il refuse de donner les clés, ils insistent, il persiste ; menacé d'une balle dans le genou par ceux qui lui disent qu'ils sont les évadés de Moulins, il balance ses clés sur l'autoroute en espérant qu'un camion roule dessus. Omar récupère les clés, ils partent. « *Au cours du voyage, je ne dirais pas qu'on a sympathisé, mais presque. [...] M. Khider a même accepté que j'envoie un SMS professionnel. On a beaucoup discuté de nos enfants, de nos parcours. Et au cours du voyage, Christophe m'a dit que chaque minute gagnée est comme une année de liberté. Quand on a fait une pause, je les ai vus, ils respiraient à pleins poumons, ils profitaient. »* M. Dubois est relâché quai de Bercy à 21h30. Omar et Christophe lui rendent toutes ses affaires en lui disant : « *Merci, à bientôt. »* « *Vous savez que la prochaine chose que je vais faire, c'est d'appeler la police, demande-t-il : – Oui, bien sûr. »* Ce n'est qu'a posteriori que M. Dubois ressent ces preneurs d'otage comme potentiellement dangereux. « *Le policier qui m'a interrogé m'a demandé si je connaissais le syndrome de Stockholm, car il trouvait que j'étais trop conciliant avec mes ravis-*

J'ai vu l'otage en train de jouer avec le pistolet, j'halluciniais (Omar)

seurs. » Le président lui demande ce qu'il retient de toute cette histoire: « *Je prends ça comme un événement improbable et surréaliste, j'ai surtout l'impression d'un gâchis, il n'y avait pas grand chose de prévu.* » Il semble finalement lui-même regretter l'échec de cette évasion: « *Pourquoi ne sont-ils pas partis à l'étranger? Pourquoi ne se sont-ils pas cachés dans un bois? Pourquoi sont-ils restés sur l'autoroute?* » Christophe répond qu'ils ne se sont pas évadés pour se terrer dans un sous-bois, que ça leur faisait du bien de bouger. Omar prend la parole pour expliquer plus précisément quelle était l'ambiance dans la voiture pendant ces quelques heures: « *Christophe est allé jusqu'à la voiture le flingue à la main, il est revenu me dire que le gars ne voulait pas lui donner les clés... C'était la troisième fois qu'il me faisait le coup. Moi je me disais, il est fou, c'est lui qui a l'arme et il n'arrive pas à persuader les conducteurs de lui laisser les clés! Il a fallu que j'y aille! Plus tard, je conduisais, Christophe était assis derrière en train de discuter tranquillement de la vie avec Dubois, à un moment j'ai regardé par le rétroviseur et j'ai vu l'otage en train de jouer avec le pistolet, j'halluciniais complètement. Et puis Christophe m'a proposé qu'on aille manger au resto tous les trois: il a fallu que ça soit moi qui lui dise qu'on s'arrêterait pas avec l'otage...* »

De son côté, Mme Dubois vient déclarer à la barre qu'elle a très mal vécu les aventures de son mari. Quand celui-ci l'appelle à son arrivée à Paris, il lui explique qu'il a été pris en otage: « *Regarde la télé, c'est les évadés de Moulins* ». Elle appelle les gendarmes qui arrivent chez elle à minuit en vociférant, la prenant pour une hystérique. « *Le psychologue dit que c'est un préjudice plus familial que personnel, que l'exploitation médiatique des faits a fait ressurgir des angoisses plus profondes chez ma femme* », déclare son mari à la barre. La maison a été sécurisée, Mme Dubois ne peut plus dormir en voiture, et son plus jeune fils a une mini batte de baseball sous son oreiller.

La partie civile tient à entendre un dernier témoin: la compagne de Vissouvanadin, conseillère d'insertion et de probation (CIP) à la centrale de Moulins en 2009. Malgré ses pleurs, sa déclaration est plus mitigée que ne l'espérait l'accusation. Son récit décrit le traumatisme de son mari pris en otage, en précisant qu'il est surtout dû à un processus de culpabilisation. Son état dépressif vient du fait que sa hiérarchie l'a lâché: on lui refuse son statut de victime et on lui fait payer la réussite de l'évasion. Pour eux, il a commis une faute professionnelle en introduisant illicitement un couteau dans les locaux du parloir, et une faute déontologique: il n'a pas chargé sa déposition contre les évadés devant les inspecteurs de police qui l'ont interrogé juste après. La CIP se permet même de couper l'herbe sous le pied du ministère public en affirmant que

la place de Sylvie et de Nadia n'est pas en prison mais auprès de leurs enfants et qu'elles doivent retrouver la liberté dès l'issue du procès.

À ce moment-là, Christophe inverse subtilement les rôles, comme s'il était lui-même atteint du syndrome de Stockholm, et se tourne vers Alex Vissouvanadin pour le secourir: « *Oh! Arrête de culpabiliser, tu as fait ce que tu as pu, j'étais armé, pas toi, tu ne pouvais pas agir autrement. Te flagelle pas! Sors de cette image de victime et remets-toi à vivre.* »

Omar recadre le débat en rappelant à tous ces insomniaques que ça fait plus de douze ans qu'il ne dort plus normalement et qu'il mange de la merde...

*« Ça fait respecter la loi, mais
ça ment comme ça respire! »*

DÉPOSITION DES FLICS

COULEZ MES LARMES,
DIT LE POLICIER ASSASSIN

Arrivent les parties civiles sans doute les plus répugnantes de l'affaire: les deux équipes de keufs qui prétendent avoir interpellé les deux évadés. Les circonstances de cette interpellation ont toujours été bien floues, et ce ne sont pas les débats qui vont permettre de dissiper le trouble.

La justice n'est pas là pour établir la vérité mais pour administrer des peines. Les différentes versions policières sont tellement contradictoires que l'inculpation de Christophe pour tentative de meurtre sous le tunnel est déjà tombée au cours de l'instruction, ce qui n'empêche pas les keufs de maintenir leur baratin et de le répéter à la barre.

Deux équipes, donc. La première est une patrouille de la BAC en Scenic banalisé qui dit avoir repéré le véhicule Phaeton par hasard dans les rues de Fontenay. Ils auraient vu les évadés y monter, l'auraient ensuite filé jusqu'à l'A86, où la course-poursuite aurait commencé. Le chef de bord donne sa version, maladroitement suivi par ses deux collègues – l'un feint une grippe et a du mal à aligner deux phrases convaincantes à la barre, l'autre dit avoir été trop concentré sur sa conduite pour donner le détail des événements, et se contente de répéter en boucle que «*tout allait très vite*».

Selon les flics, la Phaeton se retrouve bloquée derrière deux camions qui se doublent sous le tunnel par un drôle d'hasard. Elle essaye de passer à gauche, au milieu, à droite, mais pas moyen de se faufiler. Elle fait des embardées, percute à plusieurs reprises le Scenic à sa gauche. Le chef de bord Grollot voit Christophe sur le siège passager qui se tourne vers eux l'arme à la main. Il décide alors – en pleine circulation: il est cinq heures et demie du mat', les travailleurs sont en route – de tirer, soi-disant sur les pneus de la Phaeton. Quatre tirs, au coup par coup. La Phaeton est bloquée par le camion de droite contre le mur du tunnel, mais percute encore le Scenic avant de s'immobiliser: «*c'était les auto-tamponneuses*»; c'est alors que la caisse échappe au contrôle du flic conducteur: «*j'ai plus de frein, j'essaye de rétrograder, mais j'ai plus de vitesses non plus*» et percute le camion, qui pile sans les avoir vus. Ils se prennent le pare brise en pleine gueule, mais l'héroïque chef de bord descend, et interpelle Top qui sort les mains en l'air et se couche «à ses pieds». Il le maîtrise d'un pied sur la tête et le mentotte; c'est alors qu'il entend quatre autres coups de feu. Drôle d'histoire, d'autant que ses deux collègues n'ont rien vu de l'interpellation.

Omar est hors de lui: «*Je me suis pas rendu: vous m'avez tiré dessus, j'ai plongé pour éviter les tirs. Ça fait respecter la loi, mais ça ment comme ça respire! En plus vous m'avez éclaté – et toi, je te reconnais même pas, c'est pas toi qui m'as arrêté!*» Ripert pointe toutes les incohérences. Comment une bagnole de police, pourtant bien entretenue, peut-elle perdre subitement freins et boîte de vitesses sur un choc de côté? L'avant du Scenic est complètement défoncé. Pour les keufs, c'est le choc contre le camion, Omar et Christophe affirment qu'ils se sont fait tamponner. Et puis surtout les tirs: Christophe est droitier. Pourquoi se retournerait-il en tenant l'arme de la main gauche, si c'est pour leur tirer dessus? Les expertises balistiques montrent clairement que les impacts sont bel et bien derrière la Phaeton, largement au-dessus des pneus: à hauteur d'homme. On retrouve une balle dans le coffre, et les trajectoires sont éloquentes. Le keuf maintient pourtant qu'ils se trouvaient à gauche de la Phaeton

et qu'il visait les pneus. Ce qui l'obligerait, comme le souligne ironiquement Christophe, à avoir un bras de trois mètres de long...

On comprend bien l'enjeu de ces mensonges: Grollot répond inlassablement: «*Je n'ai pas tiré à hauteur d'homme*», avant de cracher le morceau: «*J'étais derrière le passager, et si j'avais fait ça, c'est moi qui me retrouverais dans le box!*» Ripert: «*Vous dites avoir vu un homme avec une arme à l'intérieur, vous tirez au coup par coup, quatre fois, et cette personne a-t-elle riposté à vos coups de feu? – Non.*»

Le condé est partie civile; de quoi s'estime-il victime, au juste? Il hésite: «*D'un refus d'obtempérer... et d'avoir tapé ma tête sur le pare-brise. – Un accident de voiture, en somme*», ricane Ripert. N'empêche que le condé est traumatisé: il y «*repense tout le temps*», le pauvre.

Ripert: «*Ces balles auraient pu blesser des gens à l'intérieur, c'est pour ça que vous y pensez tous les jours? – Non, je repense à toute la séquence, depuis qu'on les prend en chasse jusqu'à l'hôpital, c'était vraiment une belle affaire.*» Omar: «*Une belle affaire? Vous nous tamponnez par derrière, vous nous tirez comme des lapins, et c'est une belle affaire? On est du gibier pour vous?*» Ripert en remet une couche: «*Pourquoi, quand un individu tire sur une voiture de police sans la toucher, il est poursuivi pour tentative d'homicide, alors que quand c'est un policier qui tire sur une voiture en course au risque de tuer les occupants et les autres usagers de l'autoroute, il n'est même pas poursuivi?*» Omar conclut: «*Tout ce que vous voulez c'est juste du fric. J'ai demandé les bandes des caméras de surveillance, on les a jamais obtenues. [...] A force de mentir, on s'embrouille. Mais allez-y, baratinez, moi je m'en fous: j'en ai pas, de tunes! Vous pouvez demander un million, c'est pas moi qui vais payer!*»

La deuxième équipe va nous offrir un spectacle encore plus pathétique. Le chef de bord donne la version étalon, ensuite récitée par cœur – avec plus ou moins de talent – par son équipage. Ce sont des keufs de base, en uniforme et voiture sérigraphiée. Ils prétendent qu'ils patrouillent dans le secteur quand on leur annonce que la Phaeton a été repérée. Ils se plantent deux fois de route (!), avant de se retrouver par chance sur l'A86, sous le tunnel. C'est alors qu'ils apprennent que les fuyards sont derrière eux. Ils se placent alors sur la bande d'arrêt d'urgence, déclenchent «*leurs signaux sonores et lumineux réglementaires*». Débarque alors la course poursuite dans leur rétro: «*Le deuxième poids lourd vient contre la Phaeton et la colle contre la paroi. Elle s'immobilise doucement. Je vois monsieur Top courir à vingt ou trente mètres dans ma direction, puis je lève mon arme. Il se couche au sol. J'arrive sur lui, je plaque mon genou gauche sur ses omo-*

C'est à cause de gens comme vous qu'on devient mauvais (Christophe)

plates, puis je dirige mon arme sur le véhicule, je vois le bras de monsieur Khider qui vise mon visage à travers la fenêtre, porte fermée et vitre baissée. Je me remets debout et je tire dans sa direction. Quatre balles, en passant. Je lâche mon arme, j'ouvre la porte, je parviens à l'extraire, je commence le menottage, et je suis rejoint par un collègue. Et j'ajoute que c'est alors seulement que je vois une plaie sanglante, en le sortant du véhicule.»

On frise le ridicule. Tous les autres témoins –pourtant des keufs pour la plupart– disent que la porte était ouverte et la vitre fermée. En fait, la Phaeton était bloquée contre le mur droit; Top qui était au volant, est sorti à gauche bien entendu. Il mime avec malice la version policière: «J'ai un accident, j'ouvre ma porte, y a des flics partout, mais je la referme bien tranquillement, j'enferme Christophe et je me rends bien gentiment à deux flics différents...» Ripert s'emporte devant l'évidence: «Monsieur, vous êtes partie civile, vous n'avez pas prêté serment, ce qui vous permet donc de mentir! [...] Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il va faire feu? –Il avait une expression de visage crispée, on voyait qu'il allait faire usage de son arme. [...] –Vous tirez au coup par coup. Monsieur Khider ne tire pas entre chaque coup. On ne vous le reproche pas, Monsieur Khider et sa défense reconnaissent à la police le droit de tuer, ils pensent que c'est la règle du jeu. Mais vous êtes un peu gonflé: ne pas reconnaître qu'il était en train de descendre de la voiture, c'est faire de vous la victime d'une tentative d'homicide alors que c'est vous qui avez tiré!»

Le président demande à Christophe quelle était son intention: il dit avoir tendu le bras en descendant de voiture, pour les intimider et partir en courant. «Ça fait treize ans et demi que je cherche à m'évader, j'allais pas me rendre au premier mec qui vient.» Le flic: «C'est peut-être une erreur d'interprétation. Mon but n'était pas de tuer mais d'interpeller.» Il conclut: «Mais si c'était à refaire je le referais.» Christophe n'est pas loin de perdre son calme: «Moi je voulais pas tirer, sinon je l'aurais fait. Essayer d'impressionner les gens, ça sert à rien finalement, j'ai compris la leçon. La prochaine fois j'hésiterai pas, et là je te crève! [...] Je suis un hors-la-loi, donc vos lois m'indiffèrent: je vais pas porter plainte. Je vous reproche pas d'avoir essayé de me tuer, mais pourquoi continuer à dire que vous êtes victimes? [...] Assumez! Moi je vous en veux pas, mais reconnaissez les faits, c'est insupportable! [...] C'est à cause de gens comme vous qu'on devient mauvais. Jusque-là, je faisais attention à pas blesser et à pas tuer. Mais c'est fini. La prochaine fois je te saute en l'air.» On comprend vite l'enjeu de ces mensonges, mais c'est un collègue un peu niais qui balance comme un bleu: on l'entend en visioconférence parce qu'il exerce maintenant son beau métier dans la Marne,

et n'a pas pu assister aux débats. Après qu'il a à son tour annoncé sa leçon, Ripert lui demande innocemment si la vitre de la Phaeton était baissée ou montée. Il bafouille: «heu, je sais plus bien, vous demandez ça pour la légitime défense?» Ripert jubile: «Voyons, Monsieur! Contentez-vous de répondre à la question! Qui vous a parlé de légitime défense? Personne ici n'a encore employé ce terme... d'où cela vous vient-il?» Le box se marre, la salle frémit un peu. C'est bien de ça qu'il s'agit: soit il y a légitime défense, soit il s'agit d'une exécution de sang-froid, ce qui ne fait plus guère de doute. Manque de bol pour la flicaille, Christophe n'est pas mort, et la vérité crève les yeux. Toute bidon qu'elle soit, la reconstitution a rétabli un certain nombre de points indiscutables. Comme le gueule Omar, elle a pourtant eu lieu à Lyon, sur une voie à double sens, sans les camions –«pour permettre le recul nécessaire à la prise de photos» (!). Les impacts, la disposition des voitures, la blessure de face, la balle qui traverse le thorax tout droit –ce qui ne serait pas le cas si elle avait rencontré un obstacle– tout montre pour l'expert que «la seule version compatible avec les constatations» est celle de Christophe: il descendait de la caisse et s'appêtait à fuir quand on l'a allumé. C'est la première balle qui le couche, trois autres suivent, sans qu'il riposte.

On l'arrache de sa caisse, on le menotte. Un flic lui écrase un genou de tout son poids de porc sur le dos. Ripert au docteur qui a examiné Khider: «Vous pensez que c'est bien? –Ça ne rentre pas dans le cadre des procédures de réanimation habituelles.» Elle confirme aussi que c'est une blessure mortelle en l'absence de soins immédiats. On envoie Christophe une semaine à l'hosto –pendant trois heures ce jour-là, les infos le disent mort–, puis au mitard pour quarante-cinq jours. «Et d'un point de vue médical, cette humidité et le lit de béton? –Peut-être avec ce type de plaie et une côte cassée, un lit mou aurait-il été plus approprié.» Sans blague.

On ne saura donc jamais ce qui s'est vraiment passé sous ce tunnel, même si un condé lâche étourdiment un indice: «Vous savez, Monsieur le président, il y avait tout le département sous le tunnel.» (Comprendre tous les services de police, bien sûr.) Reste un monceau d'incohérences, de

mensonges policiers et de coïncidences troublantes; pas de vidéosurveillance, une reconstitution très partielle, des témoins (les chauffeurs des camions) qui n'apparaissent que par une laconique déclaration écrite avalisant la version policière. Mais ce n'est pas l'interpellation qu'on juge. Maigre satisfaction, toutefois: les jurés sont bien obligés de se rendre compte du montage grossier qu'on leur présente et semblent regarder le box et la défense d'un autre œil: peut-être n'ont-ils finalement pas affaire à des forcenés, des voyous manipulateurs, et un avocat antiflic. Une fois de plus, la dignité n'est pas là où ils l'attendaient.

*« 23 heures sur 24 en cellule,
c'est ça ma formation,
c'est ça ma vie. »*

CONSTRUCTION D'IDENTITÉS JUSTICIABLES

TU VEUX MA PHOTO ?

Les examens de personnalité des accusés pèsent lourd dans un procès d'assises : pour la justice, il ne s'agit pas de comprendre les personnalités de ceux qu'elle juge mais de fabriquer des identités justiciables. Pour ça, elle s'appuie essentiellement sur les expertises psychiatriques et les propos soutirés par les flics et le juge d'instruction lors des interrogatoires des accusés et de leurs proches. Sans pudeur, sans respect, les moindres petits détails intimes dévoilés à un psy, une assistante sociale, ou racontés par un tiers, resurgissent publiquement suivant les besoins de la cour ou de la défense. Les vies sont déballées à la barre, réduites à un « curriculum vitae » sur lequel les accusés sont interrogés par le président, puis par l'ensemble des parties présentes.

Des experts psychiatres sont mandatés par la justice pour éclairer le tribunal de leurs lumières. Ils doivent dresser des profils de criminels endurcis et dangereux, de cruches manipulées, ou de bonnes victimes traumatisées par l'événement. Les entretiens durent un quart d'heure, mais ils pondent des rapports de dix pages. Tout comme l'expert

balistique censé faire son rapport à partir d'un pauvre cliché de la scène de crime, ils auraient aussi bien pu élaborer leur expertise à partir d'une photo d'identité !

Et curieusement, quand on est accusé, le diagnostic n'est pas le même que quand on est victime. Par exemple, pour le psychiatre Renaud, un même trait de personnalité – le « contrôle total des émotions », la « rationalisation des actes » – est le signe d'une « personnalité équilibrée » chez un directeur de prison... et le symptôme d'une « personnalité antisociale » chez Omar, le prisonnier évadé. Le point de vue normatif de l'expert exprime l'idéologie dominante ; sa caution scientifique justifie la distribution des peines et l'évaluation des dommages et intérêts. Ces psychiatres veulent systématiquement prouver que les comportements répréhensibles des accusés sont dus à des troubles psychologiques personnels, des déterminismes familiaux, mais certainement pas à leur parcours social ni à l'enfer carcéral.

Autant dire que la cour attend beaucoup de ces expertises qui, selon le président Bréjoux, révéleront toute la vérité sur la personnalité des accusés. Malheureusement pour lui, cette fois-ci, elles ne lui donnent pas grand-chose à manger : comme certains des accusés se sont à peine livrés, les exposés sonnent creux, et certains portraits ne sont pas assez à charge à son goût. D'ailleurs l'accusation n'insiste pas trop, la défense non plus. Qu'à cela ne tienne, le président reformule la parole des experts à sa sauce et va piocher à droite, à gauche, brandissant des affaires déjà jugées, plus lourdes évidemment, et d'anciennes expertises, plus négatives.

*« Moi, je n'ai pas parlé,
car je n'aime ni la police
ni les juges. »*

Omar

Omar a refusé de répondre à tous les interrogatoires, à l'exception de celui du psychiatre Renaud, à qui il n'a parlé que de ses conditions de détention infernales. Cet expert en conclut qu'il a « un comportement d'autodéfense permanente ». Il explique ses actes par un « défaut d'intégration des limites et de l'interdit ». Quand il prend la parole à la fin du procès, Omar précise qu'il n'a pas aimé cet expert parce qu'il lui a immédiatement parlé de « piqûres dans le cul ». « Je l'aime pas, alors il croit que je suis pas altruiste, que je déteste toute la planète ! »

L'expert dit à l'avocat général, obsédé par le « risque de récurrence », qu'Omar fait « le choix » de ne pas évoluer.

Mais quels choix peut-on faire quand on a vingt ans de prison sur le dos ? A la défense qui suggère que l'enfermement et l'isolement carcéral dont Omar est victime sont peut-être à l'origine de son évasion, le sinistre personnage répond que sa pratique psychiatrique lui a au contraire démontré que l'isolement est thérapeutique. Ben voyons.

Quand la cour laisse enfin la parole à Omar, il rompt radicalement avec ce discours : « *Vous voulez connaître ma vie, je vais vous la raconter. Il faut que vous compreniez comment je suis devenu un gangster.* » Pendant près de deux heures, il revit devant nous des souvenirs d'enfance et d'adolescence, racontant les expériences qui peuvent mener un gamin qui a rêvé d'être astronaute ou footballeur professionnel à voler des voitures. Ce récit sensible laisse bouche bée ceux qui veulent bien l'entendre, mais irrite ceux qui s'échinent à fabriquer une identité justiciable qui ne passe que par les expertises. Le président l'interrompt, Omar persiste. Il en vient à décrire la violence de l'incarcération : « *La première fois que je suis arrivé à Fleury à 19 ans, je suis arrivé de nuit, j'ai vu les fenêtres allumées, en forme de croix ; j'ai vu comme un cimetière, j'ai cru que j'étais mort. [...] J'étais traumatisé, j'arrivais pas à bouffer la gamelle, j'ai mangé que de la mie de pain et j'avais le ventre gonflé comme les enfants malnutris.* » Le président le coupe à nouveau en lui demandant d'« aller à l'essentiel » ; Omar veut poursuivre son récit coûte que coûte, mais Bréjoux lui impose la lecture des dix-sept condamnations figurant à son casier. Omar ne se laisse pas faire : « *Pour moi c'est ça l'essentiel, une vie n'est pas une trajectoire tout droite ! [...] Ma vie n'est pas un casier judiciaire.* » Il veut que ce soit clair : « *Torturé à longueur d'année dans des pou-belles... C'est légitime de vouloir s'évader !* »

*« Ce que vous pensez de moi
m'importe peu »*

Christophe

Christophe non plus n'a jamais beaucoup parlé aux juges et aux experts. L'expert psychiatre Canterino ne peut pas dire grand-chose puisque Christophe est « *resté sur la réserve* ». Son évasion, il l'explique ainsi : « *Tout ça, c'est le refus de crever à petit feu ad vitam aeternam.* » L'expert va quand même piocher quelques éléments dans son enfance pour diagnostiquer « *une structuration psychique dans la délinquance, pour fuir une tendance dépressive* ». Omar l'interpelle : « *C'est de l'ironie de parler de dépression quand on lui colle cinquante-huit ans de prison !* ». Christophe surenchérit. « *Je vais vous donner la raison de mon problème : c'est la prison, c'est trop*

long ! La barre maximum que je me suis donnée, c'est vingt ans. » Il revient régulièrement là-dessus : « *Ce qui a tout enclenché dans ma vie, c'est la bêtise d'un juge qui m'a condamné à trente ans de prison en 1995 alors que même le ministère public n'en avait requis que vingt.* » Et le brave Canterino de lui répondre : « *Moi je ne peux suggérer que des choses réalisables, je ne peux pas faire disparaître la prison* » ; alors il lui propose une psychothérapie, pour se « sentir mieux » en prison, accepter sa peine, et s'ôter de la tête ses vilaines idées d'évasion.

Chaque fois que Christophe prend la parole, c'est pour dire qu'il n'a jamais supporté l'enfermement ; « *Je ne suis pas allé longtemps à l'école, j'aimais pas ça, pour moi c'est un peu comme la cour d'assises : c'est long et c'est pénible.* » Il dit qu'il a commencé jeune à voler, pour « *vivre par [ses] propres moyens* ». Au président qui demande : « *Vous n'avez pas songé à une vie sociale, professionnelle ?* », il répond : « *Mais quand ?* » et raconte que sa première incarcération en CJD (Centre pour jeunes détenus) à 17 ans a été très violente. « *Au bout de la première année, si on m'avait laissé sortir, peut-être que ça aurait pu basculer, mais au bout de trois ans, quand on sortait, les dents étaient un peu plus longues et acérées.* » Ripert rappelle à la cour que le CV de Christophe, depuis vingt ans, c'est la prison, et surtout l'isolement. « *J'ai droit à rien, explique Christophe : pas de formation, pas de sport... 23 heures sur 24 en cellule, c'est ça ma formation, c'est ça ma vie. – Et vos loisirs ? – La boxe est le seul sport praticable au QMC [quartier maison centrale], c'est tout petit... Et puis il y a l'évasion, et ça c'est un sport. [Se tournant vers le président :] « Je ne vais pas mourir en prison, Monsieur ; ou en tout cas si j'y crève, c'est en essayant d'en sortir. »*

*Sa propre réaction au « désespoir
de l'homme qu'elle aimait »*

Sylvie

Dès les premières auditions, la justice construit une image stéréotypée des accusés. Dans ce procès, en tant que femmes, Sylvie et Nadia n'y échappent pas. Pour l'accusation comme pour la défense, elles sont sottes, inconscientes, infantiles, immatures, pas vraiment responsables de leurs actes, victimes d'hommes manipulateurs. Sylvie se serait fait avoir par son prince charmant. Coupable d'avoir enfreint la loi, elle l'est d'autant plus que c'est une femme déviante. La preuve : à vingt ans, elle fréquentait les boîtes de nuit au lieu de bûcher ! Et pour couronner le tout, elle s'est écartée de son rôle naturel de mère puisqu'elle n'a pas pensé à ses enfants au moment de com-

mettre des actes répréhensibles. Sylvie réfute la thèse de la manipulation, réaffirmant sans cesse qu'il s'agit de sa propre réaction au désespoir de l'homme qu'elle aimait. Elle raconte les années de parloir, les trajets, la fatigue. Bref, elle dit comment l'expérience de la prison mène à comprendre le désir d'évasion. Puis elle décrit sa propre incarcération : « *Pour la tête, c'est une vraie torture, y a pas d'échappatoire, tout est amplifié* », la souffrance d'être séparée de ses enfants et les sacrifices de ses proches pour venir la voir une demi-heure au parloir. A l'expert qui lui suggère une psychothérapie, Sylvie rétorque qu'en prison « *on le fait, ce travail sur soi ; on n'a que ça à faire, on n'a pas le choix, on est même obligé.* » Elle déclare qu'au moment de l'évasion, elle a eu « *peur et honte* », qu'elle est contente qu'il n'y ait pas eu de blessés. Que pour elle tout cela est révolu, qu'elle ne le referait pas, et que tout ce qu'elle veut aujourd'hui c'est s'« *éloigner de la prison.* » L'expert valide la défense des deux femmes : elles ont agi par amour, elles ont compris que c'était mal et elles ne recommenceront pas. Leurs quatre longues années d'incarcération les ont vaccinées. C'est vraiment lourd d'entendre leurs avocats se servir des stéréotypes féminins, de la maternité et de la rédemption pour les défendre, mais il faut admettre que ça semble attendrir les jurés.

« Les surveillants sont considérés comme des obstacles par les prisonniers »

PLAIDOIRIES DES PARTIES CIVILES

LE DÉFILÉ DES PLEUREUSES

Les quatre premiers avocats des parties civiles sont si inconsistants, si médiocres qu'il n'y a rien à en dire. Les deux derniers à plaider partagent la même stratégie : Winter et Cormier glosent l'un et l'autre sur une illusoire convergence de points de vue et d'intérêts entre prisonniers et surveillants. Une posture facile pour Cormier : ce traître était jusque-là un défenseur des détenus en butte aux persécutions de l'AP. Avocat du directeur Fenayon dans ce procès, il décrit son client comme « *un homme plein de*

compréhension, d'humanisme, soucieux tant des conditions de détention que des conditions de travail du personnel. » Plus difficile a priori pour Winter, l'avocat de l'Ufap, qui défend les deux matons pris en otage... Dans ce dossier, il y a des différends importants entre la matonnerie de base et la direction générale de l'AP : « *Les surveillants sont considérés comme des obstacles par les prisonniers et comme des instruments par l'administration.* » L'avocat se pose avant tout en défenseur des travailleurs de la prison : dans sa plaidoirie, il mélange habilement le dossier de l'évasion avec leurs revendications syndicales avant de surfer sur la connivence entre les évadés et les surveillants pris en otage. Il commence par expliquer qu'il est lui-même – et le personnel pénitentiaire avec lui – parfaitement d'accord avec une grande partie des propos des accusés : les peines sont trop longues, les prisons ne sont pas encore assez modernisées, la privation de liberté est une impasse et il faut absolument que les prisonniers aient une perspective de sortie, sans quoi ils finissent par ne plus savoir pourquoi ils sont enfermés. Pour autant, il répète comme tous ses collègues que « *Ce n'est pas le procès des conditions de détention* ». Bref il endort tout le monde pour tenter de faire croire à un improbable « couple détenu-surveillant » avant d'enchaîner en mode « *Il ne faut pas se tromper de cible* » : les matons ne sont responsables ni des conditions de détention, ni de la longueur des peines – et il renvoie la balle aux juges et aux politiques. CQFD, c'est pour ça qu'il faut punir les preneurs d'otages de Moulins : parce qu'ils ont oublié que les surveillants étaient aussi des êtres humains. Ce vieux beau baragouinant précise même que ce n'est pas Khider ou Top qu'il s'agit de punir, mais leurs actes, afin que tous les prisonniers comprennent que s'ils se « trompent de cible », ils le paieront cher. Il s'emploie ensuite à désamorcer les arguments de la défense sans se priver de pleurer avec les victimes : « *M^e Ripert va vous dire il n'y a pas mort d'homme, mais ce n'est pas grâce à Khider ! Quand on a une arme il y a danger, M. Khider le sait bien.* » Il revient ensuite sur le choc qu'elles ont subi : « *Quel gâchis pour trente-six heures de liberté, combien de vies marquées à jamais de part et d'autre !* ». Bon prince, il ajoute au passage que Sylvie et Nadia « *n'ont plus leur place en prison* ».

Tout ça c'est du vent, évidemment. Mais c'est une posture qu'on retrouvera souvent dans ce procès, du côté des parties civiles comme de la défense, qui ne s'acharnera pas sur ceux qui assurent pourtant l'enfermement au quotidien : épargner les surveillants de base pour s'en prendre à la direction de l'AP, et surtout au système judiciaire. Ça permet à Winter de promettre avec la sincérité d'un arracheur de dents que le moment venu, il aidera Christophe à obtenir un aménagement de peine. Pourquoi pas demain, alors ?

« Je défends Liberté, Égalité, Sécurité »

RÉQUISITOIRE DES AVOCATS GÉNÉRAUX

LA VENGEANCE AUX DEUX VISAGES

Le binôme Renzy-Dufournet –le procureur bicéphale– arrive tôt dans la salle d’audience: après les rottweilers, qui reniflent la salle en quête d’explosifs, les dalmatiens, comme dit Omar (à cause de l’hermine des gens de justice). Ces vautours voûtés sur leur perchoir se répartissent le boulot: le premier ensuque le jury avec une soupe anthropologico-juridique, puis l’autre enfonce le clou en revenant sur les faits.

D’entrée de jeu, Renzy met le paquet: « Je suis le représentant de la société, je défends Liberté, Égalité, Sécurité ! Il demande aux jurés de se garder d’un « trop-plein d’émotion », car « la défense essaiera de vous faire verser des larmes » (Rappelons que c’est justement pour ramener l’émotion populaire absente du droit qu’on a ramené les jurés dans la cour d’assise après la révolution française). Il essaie de nous la faire à l’envers: « Une cour d’assises n’est pas une arène –il n’y a pas de mise à mort, les condamnés ne sont pas des animaux– ni une guerre, car il n’y a pas de vainqueur ou de vaincus: le triomphateur c’est la loi. » Pour lui, « Ce procès ne peut pas être celui des longues peines, ni celui de la prison » –alors qu’on juge des gens qui y ont passé leur vie! –pas plus que « Khider ne peut se placer d’égal à égal avec les surveillants. Les accusés ne sont pas dans leur droit, tandis que les policiers et les surveillants ont le droit de se servir de leurs armes. » Histoire de cadrer les jurés, il étaye ce point de vue par une macabre leçon de choses: « Le droit n’est pas la morale, la justice est là pour punir, pas pour comprendre le fautif. Et si le fautif n’était victime que de lui-même? » Ben voyons! « Est-il si difficile de respecter le contrat social? » gronde ce vertueux moraliste. Il se lance ensuite dans un travail de réhabilitation de la prison: « Il y a eu un avant 1981, et un après. La prison n’est pas dans le même état qu’il y a cinq ou dix ans et dans dix ou quinze ans, ce sera certainement mieux. C’est une peine moderne, [qui] a plusieurs fonctions: punir, ex-



–pier, réinsérer... et neutraliser des individus socialement dangereux comme Khider et Top, qu’on ne peut pas laisser en liberté! » A force de mensonges sur l’automaticité des remises de peine, il en vient à demander neuf ans pour Sylvie, Nadia et Baeb: en gros, à l’en croire, quand on prononce une peine, il faut toujours la diviser par deux –et avec « un peu de bonne volonté », les femmes peuvent être libres dans un an. « De toute façon, conclut-il dans une curieuse envolée lyrique, la prison, c’est la vie! »

Mme Dufournet, quant à elle, s’occupe de l’évasion et de la cavale. Après quelques généralités, elle repasse dans l’acte d’accusation et confirme les tentatives de meurtre. Comme celle qui concerne les policiers a été balayée à l’instruction, elle insiste sur celles dont les matons Schvertz et Canoën auraient fait l’objet. Elle raconte comme son collègue que « Les peines définitives n’existent pas, [qu’on] ne meurt pas en prison. » Elle entend par là faire croire que si les évadés ont pris des peines infinies, c’est qu’ils n’ont pas « travaillé à pouvoir sortir: on a deux criminels [petit coup de pute au passage; toujours ramener les vieilles affaires!] qui n’ont même pas voulu se soumettre à l’intérieur de la prison, alors que va-t-on faire de ces personnes-là? ». « Je prends en compte qu’il n’y a pas mort d’homme », conclut-elle avec mansuétude; du coup, elle demande dix-huit à vingt ans pour Omar et vingt à vingt-deux pour Christophe, en précisant: « La liberté ne s’obtient pas par la force. »

*Dis-donc, confrère !
Elle arrive, la question ?*

PLAIDOIRIES DE LA DÉFENSE

LES BAVEUX S'EN FOUTENT (PARTOUT)

Un avocat c'est quoi ? Quelqu'un qui défend les intérêts de son client. Bien qu'il s'agisse là d'une base déjà minimale, dans ce procès, deux des six avocats ne se sont même pas donné cette peine. Comme par hasard, ils ont des noms connus. Il y a eu d'abord Metaxas, l'avocat d'Eugène. Zéro intervention durant le procès, si ce n'est, exaspéré, pour aller calmer son client ; tapotage de clavier, sourcils qui se froncent, entrées et sorties de salle, démarche à la Alain Deloin et tronche de jeune premier. A sa décharge, la jeune étoile montante du barreau lyonnais s'est récemment transformée en étoile filante après s'être trouvé pris dans l'affaire du flic ripoux Neyret. Il faisait donc là son retour sur les planches. Gros bide. Effets de manches, phrases répétées quatre fois de plus en plus fort et le front de plus en plus plissé, histoire de trouver la phrase d'après. Il commence sa plaidoirie en expliquant qu'il aurait toutes les raisons de plaider la relaxe mais qu'il ne le fera pas, histoire de partir perdant ; il finit par plaider la connivence contre la complicité et affirme que son client n'était pas nécessaire à cette évasion... personne ne comprend. Entre temps quelques généralités sur les blacks, les banlieues, et tout de même le shit et les téléphones en cellule pour endormir la détention et les records de suicide à la récente maison d'arrêt de Corbas. Plié. C'était ça Métaaxas, ce type qui a contribué à faire sortir les pétitions collectives de prisonniers de Corbas il y a un an ? (cf. *l'Envolée N°31*)

Le deuxième avocat à se foutre ouvertement de la gueule de son client est une autre star du moment : Pierre Lumbroso. Il a poussé Omar Top à écrire un bouquin qu'ils ont cosigné et pour lequel il a pris plusieurs gros chèques d'avance. Bien qu'Omar l'ait lui-même qualifié de roman au cours du procès, l'avocat commence sa plaidoirie en revendiquant ce livre. Surtout, il s'excuse que personne n'ait vu sa gueule en trois semaines. Son unique objectif est de présenter une bonne image de lui-même aux avocats des parties civiles, aux juges, à ces gens avec qui il mange et rit à gorge déployée. Son client, Omar, il l'a à peine vu pendant la préparation du procès, et ce sont ses assistantes qui se relaient tous les jours au téléphone pour lui raconter ce qui se passe. Fat, prétentieux, il regrette

que les jurés n'aient pas accès au dossier ; on doute qu'il ait lui-même passé plus de quelques heures à le travailler, ce dossier. Il a beau crier qu'il partage le même combat que son client, combat pour l'abolition des prisons, personne n'y croit ; et pour cause : il rêve d'un monde où chaque délinquant aurait deux matons pour s'occuper de lui. Car, pas de souci là-dessus, pour lui il y a bien les déviants d'un côté et de l'autre la société qui doit les gérer même si la prison est merdique. Il reconnaît d'ailleurs que son client peut sembler « irritant », lui qui ne « répond pas aux règles de l'AP, car il est un peu différent » : un peu simplet mais pas méchant. Après une relecture foireuse du mouvement antipsychiatrique des années 1970 et quelques considérations sur le fait que la centrale de Moulins soit une ancienne abbaye (alors que l'ancienne abbaye c'est la centrale de Clairvaux), après quelques faux croche-pattes à la proc' : « *Votre robe est rouge comme celle du président, mais je vous rassure, c'est une blague* », il peut reprendre son TGV en première classe pour Paname. La collaboratrice qu'il laisse sur place essaie le lendemain de faire taire Omar qui parvient à arracher une heure de paroles au tribunal – parce qu'« *il travaillerait contre lui-même* », ose dire la suffisante Sophie Elharrar dans un mouvement de cheveux au jobo.

L'avocate de Nadia et l'avocat de Sylvie forment un autre gang de baveux ; ils ont sans doute plus travaillé le dossier, mais ils n'en disent rien et ne font pas d'effet de manches. Eux au moins plaident pour leur cliente... mais il manque encore quelque chose. Ils sont obsédés par le respect de la cour et la proximité avec les jurés. Pas question de heurter le président ou de bousculer la mise en scène ; il ne leur reste qu'à lever les yeux au ciel quand Ripert s'énerve et fusiller la salle du regard quand elle soutient les accusés. L'important, c'est de ne montrer qu'une seule chose : les accusées se repentent, elles sont victimes elles aussi, victimes d'elles-mêmes : Pour démontrer qu'elles ne recommenceront pas, il faut tout expliquer par un coup de folie passager dicté par l'amour, point barre. Un coup de folie qui est le point final de la dégringolade sociale de l'une. Un coup de folie qui est la manifestation malheureuse de l'inconsistance de l'autre qui aurait trop lu la presse féminine. Un avocat, devrait pourtant être aussi quelqu'un qui n'enferme pas tout à fait son client dans une pauvre caricature de lui-même, même quand cette personnalité judiciaire est pratique, voire nécessaire pour sauver sa peau. Pousser ces deux femmes à s'amputer tout à fait d'une grosse partie d'elles-mêmes, nier qu'au moins l'une d'elle s'est battue en prison : « *Ce n'est pas une militante* », dira quatre fois son avocat, tenter de faire oublier qu'elle l'a elle-même dit à la barre, faire de la famille de Sylvie des victimes au même titre que les parties civiles, c'est scandaleux. Scan-

Un évadé qui a bu à grandes goulées la liberté arrachée quelques heures (M^e Boesel)

daleux de coincer ces deux personnes entre le rôle de la petite fille qui croit au prince charmant et celui de la mère déchirée. Si le premier des rôles est un mensonge pur, le second est plus proche de ce qu'elles disent elles-mêmes à la barre : elles en chient de ne pas voir leurs gosses grandir. Mais pour ces avocats, ce n'est pas la prison qui les éloigne de leurs enfants, c'est leur faute passée. Pour eux, qui partagent au fond cette vision dégradée des femmes, seule cette simplification est entendable. Cette présentation a peut-être contribué à les faire sortir mais elle n'aurait pas suffi, c'est sûr, si deux autres avocats n'avaient pas décidé d'attaquer ouvertement la cour.

« *L'espoir est un poison* »

PLAIDOIRIE DE DELPHINE BOESEL

LA PRISON EST UN MOUROI

Restent deux avocats : Delphine Boesel et Bernard Ripert, les seuls à faire vraiment leur taf tout au long du procès alors même qu'ils défendent Christophe bénévolement, avec seulement l'aide juridictionnelle – si elle finit par être accordée. C'est dire qu'ils ne défendent pas un « client », mais une personne, un homme, presque un ami. Vieux renard des cours de justice, Bernard est un combattant du barreau qui n'a jamais renié ses convictions politiques ; il sait que la justice n'est là que pour protéger les intérêts de classe et que le droit en est l'instrument. Il a choisi son camp : il n'exerce que dans le pénal, et jamais du côté des parties civiles. Il ne copine pas, ne se prête pas au petit jeu de la connivence avec ses adversaires, ne crapote pas le cigare avec les juges dans les salons parisiens. Delphine non plus : elle a participé activement à l'Arppi. Voilà quelques années qu'elle se bat aux côtés des prisonniers, qu'elle défend Christophe et qu'elle partage certains dossiers avec Ripert. Ils travaillent ici main dans la main pour gripper autant que possible le rouleau compresseur des assises. Delphine commence sa plaidoirie en rappelant que, bien que Christophe n'ait rien à perdre, il n'était pas pour au-

tant prêt à tout – jusqu'à ce jour – pour retrouver sa liberté. Habité par la mort d'un homme avec laquelle il vit chaque jour depuis l'accident, il n'est pas prêt à tuer. On est loin du monstre froid décrit par le parquet et les parties civiles qui n'ont pas hésité à trahir les propos de leurs clients lorsqu'ils étaient favorables à Christophe pour noircir le tableau. Elle se charge donc de rétablir leurs paroles, qui toutes décrivent un évadé profondément humain qui n'a jamais usé de violence gratuite à l'égard de ceux qu'il a croisés pendant sa fuite. Ils étaient seulement « *au mauvais endroit au mauvais moment* », comme l'a dit Christophe. Un évadé qui a bu à grandes goulées la liberté arrachée quelques heures à ses bourreaux. Elle rappelle comment un otage l'a vu respirer l'air de la campagne comme si c'était la dernière fois, toucher un arbre, effleurer l'herbe, s'amuser de faire le plein d'une bagnole. Elle rappelle aussi les échanges entre le box et les victimes, les regards, les excuses sincères – forcément, venant d'un homme qui n'a rien à gagner à jouer le jeu : « *Vingt ans, c'est de la science-fiction, je ne présente pas mes excuses pour vous attendrir.* » Elle évoque tous ces moments qu'on salit en invoquant le légendaire syndrome de Stockholm, tarte à la crème d'un parquet qui troque la robe rouge contre une blouse blanche de circonstance : tout ça pour faire croire que seul le soulagement d'être encore en vie explique que les otages aient compris la détresse et la détermination de Christophe. Christophe n'est pas un héros ni une figure romantique, mais ce n'est pas non plus un voyou sanguinaire : c'est un prisonnier. Et si ce procès doit parler de prison, ce n'est pas pour apitoyer le jury, comme le prétend sournoisement le parquet, mais parce que sa vie, c'est la taule. Que ceux qui inventent une nouvelle devise à la république : « Liberté, Égalité, Sécurité » restent dans leur monde. Qu'ils restent aveugles à ce que sont vraiment ces tombeaux encadrés de miradors. Nul ne sait – et surtout pas le parquet, qui distribue pourtant des peines jusqu'à l'éccœurement – ce que c'est d'entendre les verrous claquer sur vous quand la nuit tombe, l'angoisse qui vous saisit, ce que c'est de sentir les murs et de devoir trouver le sommeil dans un sarcophage ; en 1999, à 28 ans, on a condamné Christophe à une peine plus longue que sa vie déjà écoulée.

Avant le jugement, il est libérable en 2038. A cette date, beaucoup de ceux qui sont au procès seront déjà à la retraite, auront payé leurs crédits, les nourrissons feront des études. Les aménagements de peine sont une fable, surtout pour ceux qui n'ont pas de date de libération palpable : ceux qu'on empêche de se former, de travailler, d'envisager les projets de réinsertion si chers au cœur des hypocrites de l'accusation. Elle rappelle que le taux de conditionnelles a été divisé par deux en trente ans, et que 90% de ce qui reste concerne des peines de moins de cinq ans. Christophe – qui n'a jamais attenté intentionnellement à la vie de qui que ce soit – est écrasé par une peine de sûreté, il encaisse sa détention dans la prison de la prison : dans des quartiers où la sécurité prime sur tout, quitte à faire de la vie des enfermés un enfer. Ou plutôt, comme dit Christophe, une « non-vie », en attendant la mort s'il ne tente rien. Parce qu'on l'a condamné un jour de 1995 à une peine éliminatrice, comme si la justice devait être la balance des souffrances, qui n'offre d'autre réparation à la douleur des victimes que la torture des accusés. « *La même justice prétend pourtant devoir permettre à des hommes de revenir au monde des hommes après la punition, rappelle l'avocate ; et ce jour de 1995, on n'a pas fait œuvre de justice : on a enterré vivant un jeune homme. Qui peut dénier à Christophe Khider le droit de dire qu'il ne voulait pas tuer William Masiha le 22 mars 1995, de crier, de hurler qu'il n'a jamais voulu la mort de cet homme, mais qu'il a été condamné à trente ans de réclusion criminelle sur la base d'expertises balistiques réalisées par des experts qui n'ont même pas pu examiner l'arme... Qui peut dénier à Christophe Khider le droit de ne pas accepter une peine qu'il ne pouvait pas contester, car le 13 novembre 1999, il ne pouvait faire appel de la décision. Et pour vous dire la réalité de la situation pénale de Christophe Khider, son pourvoi en cassation a été rejeté le 15 juin 2000, jour du vote de la loi instaurant le droit d'appel contre les arrêts de la cour d'assises.* »

Dès lors, comment oser lui proposer une psychothérapie pour accepter la mort ? Comment oser prétendre que les conditions de détention s'améliorent, et faire valoir qu'il en profitera, puisqu'il lui reste tant d'années à faire ? Quand on condamne, il faut savoir à quoi on condamne ; et la prison est un mouvoir. Les seules améliorations qu'elle a connues sont le fait d'hommes comme Top et Khider qui s'élèvent contre le système carcéral, que ce soit en s'évadant, en brûlant les prisons, en faisant front commun ou en gueulant leur vérité ; une vérité à laquelle la société fait la sourde oreille, quitte à se passionner – le temps d'un week-end – pour une évasion avant d'oublier aussitôt les enfermés, les suicidés, les torturés.

« *L'espoir est un poison, reprend Delphine Boesel, c'est une des premières choses que Christophe Khider m'a dite*

lorsque je l'ai rencontré. Cette phrase m'a toujours interpellée car j'avais l'habitude de citer ce dicton populaire : Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. J'aimerais en avoir, de l'espoir. J'aimerais en avoir pour deux. J'aimerais en avoir pour vous, M. Khider. J'aimerais pouvoir vous dire qu'un jour vous sortirez par une porte ouverte légalement. Mais je ne le peux pas. Même si j'ai entendu Monsieur l'avocat général, hier, me proposer, nous proposer de vous mentir, vous faire croire qu'il y aura une autre voie que l'évasion, je ne peux vous mentir. Je ne peux faire prospérer un espoir que je sais toxique. Je sais que le jour où vous vous laisserez envahir par l'espoir, vous chuterez. Que le jour où vous mettrez un genou à terre, vous tomberez pour ne plus vous relever. Peut-être que l'administration pénitentiaire n'attend que le jour où vous poserez un genou à terre, car elle sait que ce jour-là vous vous résignerez, vous rentrerez dans le moule. » S'excusant de devoir dire cette implacable vérité dans sa robe d'avocate au milieu du decorum de la cour d'assises, elle conclut : « *il récidivera, et si nous plantons encore plus profondément les clous de son cercueil en le condamnant à une lourde peine, nous nous rendons tous complices du choix qu'il fera.* »

« *Un bras d'honneur à vous,
la justice, la pénitentiaire,
la police.* »

PLAIDOIRIE DE QUATRE HEURES DE BERNARD RIPERT

UNE SEULE INFRACTION : UNE ÉVASION

Nous vous livrons quelques extraits de la plaidoirie de Ripert, qui en résume et en traduit l'intensité.

« L'audience est devenue sereine. Nous l'avons accepté. Espérons que ce n'est pas un piège dans lequel nous serions tombés, et qui se terminera lors de votre condamnation. Votre loi, votre justice ne sont là que pour protéger les privilégiés. Le ministère public se demande s'il est si difficile de respecter le contrat social ? La question est de savoir pour qui c'est difficile de le respecter. Il

n'y a pas de violence légitime de l'Etat puisque c'est l'Etat qui fixe la légitimité de la violence. La légitimité, c'est celle de s'opposer à la violence de l'Etat. En prônant Liberté, Egalité, Sécurité, vous avez bafoué la devise de la république pour vanter les vertus pétainistes de l'Etat. Christophe Khider est en prison depuis 1995. Des gens avec un cœur noir sous leur robe rouge et vous demandent de l'envoyer en prison jusqu'en 2057. Qui sera encore vivant? Il est détenu dans les prisons des prisons, les QI, des zones de mort lente. Vous voulez ôter tout espoir de vie. Vous voulez le voir mourir en prison, vous voulez le tuer à petit feu, vous n'y parviendrez pas. Sa force de vie et son besoin de liberté seront toujours plus forts que vous, vos lois, vos prisons. Vos balles judiciaires et policières seront sans effet sur lui, n'atteindront pas son gilet pare-balle mental contre les agressions. Si vous lui en voulez autant, ce n'est pas pour l'évasion, sans blessés, sans violence, mais pour le symbole qu'il est, celui de la lutte contre la prison.

Cette prison que vous aimez tant est la protection des privilèges et des privilégiés. Avant de requérir des années de prison, avez-vous réfléchi au problème de la délinquance, à son origine? Déjà, jeune avocat, je n'étais pas surpris que ce soit le fils du maçon qui vole le bijoutier et non pas le fils du bijoutier qui vole le maçon. Alors, remplissez-les, vos prisons, faites-les craquer ! Il y aura toujours plus de délinquants.

Aujourd'hui, il a fait dix-huit ans. ÇA SUFFIT. Il ne veut pas qu'un bon jour de l'an 2050, âgé de 80 ans, un surveillant lui ouvre la porte et lui dise : « *Khider, libéré* ». Il ne veut pas vous donner toute sa vie. Il estime à raison que vous lui en avez déjà assez volé. La prochaine fois, il ne sera plus disposé à se laisser tirer dessus comme ça se fait à la chasse au faisan d'élevage. Il s'est jusqu'à ce jour fixé une limite: pas de violence contre les êtres humains, fussent-ils gendarmes, policiers, surveillants. Il était prêt à mourir pour s'évader, pas à tirer pour s'évader.

Qui a fait rentrer le matériel? Khider a toujours nié que c'était les femmes, impliquant une complicité intérieure. Ce qui est sûr, c'est que le matériel devait être monté en détention, il n'y avait qu'un surveillant pour faire ça. Vous me direz : « Pas possible, le règlement l'interdit. » Mais le règlement interdit aussi le couteau, ce que leur froide et cruelle administration leur reproche. Les matons sont prisonniers de l'autre côté des grilles, mais ils essaient d'améliorer cet enfer en contournant le règlement. Seulement pour vous aussi surveillants, cela doit rester l'enfer, c'est ce que veulent les kapos de l'administration pénitentiaire. La justice se fout de vous, ils vous félicitent avant de vous mépriser royalement. Ceux qui vous utili-

sent n'ont aucune considération pour vous. Les détenus ne vous détestent pas tous. Ils savent que souvent vous êtes surveillant par défaut.

Je vais revenir point par point sur les accusations et les démonter pour n'en retenir qu'une seule, celle de l'évasion: il n'y a jamais eu d'association de malfaiteurs ni de bande organisée. Ils sont deux, Christophe et Omar. Deux, ça forme une « réunion ». Les dégradations: ils ont fait péter deux portes. Moi je rêve de faire péter toutes les prisons de France, eux ils ont fait sauter les portes pour sortir, non pour les dégrader. Cela rentre donc dans le délit d'évasion. Il y a pour cette infraction un état de nécessité : « Quand on fait une infraction pour un besoin vital et absolu ». Les atteintes aux onze membres de l'AP. Où sont-ils? Les victimes indirectes ne sont pas pénalement des victimes de l'infraction. Ils sont surtout marqués par les conséquences qui sont le faits de leur administration. Comme l'a dit Cavalla lui-même: « *Au niveau professionnel, j'ai été abasourdi par les déclarations de certains surveillants, ce qui m'a été caché, ça m'a fait mal.* »

Christophe est accusé de récidive légale. Ce sont les avocats généraux qui provoquent la récidive, puisqu'il lui en donne les moyens: la détention. Pas de prison, pas de récidive! Les séquestrations: oui pour Collis et Vissouvanadin, mais pas pour le petit Simon par exemple. S'ils l'avaient abandonné au bord de la route, il n'y aurait pas eu de délit du tout... Quant à M. Dubois, il a passé un bon moment avec Christophe et Omar, il devait savoir que la pétillante Mme Dubois l'attendait avec un escabeau. Pour la tentative d'enlèvement sur Mme Trévaux, elle n'existe pas, il n'y a pas de début d'exécution de l'acte, ils ont délibérément renoncé.

Restent les deux inculpations qui concernent seulement Christophe: une poursuite imaginaire pour valoriser ou couvrir les fonctionnaires de l'Etat. Il n'y a pas de tentative d'homicide contre les surveillants parce qu'il n'y a pas d'intention. Il a même dit à Schvertz de s'éloigner quand il faisait sauter la porte. S'il avait voulu le tuer, il l'aurait fait dans le chemin de ronde. Quant à Canoen, il a tiré à 1 mètre de lui par terre, s'il avait voulu le tuer il l'aurait fait, il n'était qu'à 8 mètres. L'infraction n'est caractérisée ni en droit ni en fait. Tentative de meurtre sur le policier: c'est Christophe qui a failli mourir. Merci, M. Grandjean, pour la précision de votre tir sur une voiture en mouvement. Vous devez avoir un sacré ordinateur dans le cerveau pour calculer aussi bien une trajectoire de balle... A 10 cm près, il l'avait dans le cœur. Si on continue à poursuivre M. Khider, c'est juste pour couvrir un flic.

19 poursuites qui se résument en une seule infraction : une évasion. Et c'était une belle évasion, et c'est pour cela que vous faites la tête. Ça, ça vous fait mal, ils vous ont fait un pied de nez, un bras d'honneur, à vous, la justice, la pénitencière, la police.

Vous qui aimez tant vos prisons, passez ne serait-ce que vingt-quatre heures dans son QI, et nous en parlerons. Ce qui vous a sauté à la figure, c'est la réalité, c'est la vie, c'est la prison. Tout se résume à une porte trouée, deux détruites, tout est déjà réparé, on demande vingt-deux ans pour cela. Il reste une évasion réussie de la prison la plus sécurisée d'Europe. C'est la première fois que des portes s'ouvrent sous la menace. C'est pour le symbole qu'on veut les punir.

L'évasion, plus qu'un droit, c'est un devoir de dignité. »

« *Vous avez expulsé
le désespoir* »

LES DERNIERS MOTS DES ACCUSÉS

GARDE LA PÊCHE, PRÉSIDENT !

Pour clore le procès, le président donne la parole aux accusés comme le prévoit la loi. Les deux filles s'expriment brièvement ; Eugène aussi. Omar, lui, profite de cette occasion pour reprendre son récit exactement là où le président l'avait interrompu quelques jours avant. Bréjoux ne le laissera pas terminer : il finira par l'expulser. Christophe parle le dernier, et toutes les personnes présentes sont saisies par l'intensité de ses propos.

Nadia

« Je suis honteuse d'avoir gâché la vie de ma famille et des victimes. Je leur présente mes excuses, et je remercie la Spip pour les belles paroles qu'elle a eu à mon égard. »

Sylvie

« Je suis usée par la détention, surtout par les six derniers mois. Il y a eu des échanges entre les victimes et

nous, cela leur a fait du bien, mais à nous aussi ça nous a fait du bien. Je veux remercier ma mère et ma famille, sans eux je n'aurais pas survécu. Ma réinsertion c'est ma famille. C'est dur de vivre sans ne rien pouvoir faire pour les gens qu'on aime. J'ai hâte de sortir pour aller parler à mon père, mais je ne vais pas aller dans le pathos, ce n'est pas la peine. Une journée en prison, c'est dur. »

Eugène

« Vous ne retiendrez de moi que la bagarre, moi je ne retiendrai que les mensonges. Tout le monde a menti, la police, les matons... moi j'ai fait neuf ans de taule, un quart de la vie d'un travailleur, trente transferts, vous allez me mettre vingt ans. C'est des chiffres ! Moi j'ai fait de l'économie, j'en vois passer, des chiffres... mais ce n'est pas que des chiffres. Il y en a qui veulent faire leur peine, et d'autres qui ne veulent pas. Moi j'ai été complice de personnes qui ont voulu la liberté. De Gaulle s'est évadé 5 fois, à lui on lui reproche pas. Heureusement que la république ne ressemble pas à ses prisons, ce serait dégueulasse. On est enfermés par des gens qui souffrent aussi, mais nous on n'a pas choisi : on est le produit de votre environnement. Vous faites de nous des morts-vivants. Ne nous tuez pas d'une balle dans le dos. »

Omar

« Tout au long du procès, j'ai pas pu parler, alors maintenant je vais en profiter. Tout ce que vous avez dit, c'est des conneries. Vous avez égrené mon casier judiciaire, vous me donnez un costume de criminel, comme l'expert qui a dit que j'étais pas altruiste sous prétexte que je n'aimais pas sa gueule. Alors je vais tout recommencer. [Il reprend le récit de sa vie là où le président l'avait interrompu en le faisant taire quelques jours plus tôt] Ma carrière de gangster commence par un vol de bagnole. J'ai pris deux mois et demi et j'ai flippé. J'ai été traumatisé. Moi, quand je suis sorti de prison, je me suis dit que c'était hors de question que j'y retourne. J'ai commencé par être un petit voleur, j'ai volé de la bouffe à Auchan ; je me suis fait choper alors j'ai volé de l'argent pour acheter à manger, et ensuite pour les caiales ; j'ai volé pour les hôtels et un sandwich, c'est tout. Vous allez me dire que j'avais qu'à travailler : j'ai essayé, j'ai vendu des cannettes, des parfums, etc. mais je ne suis pas commerçant : je les achetais, et je les vendais 10 fois moins cher ! Je suis trop gentil... [A sa baveuse qui lui dit de se taire :] Ça va, je dis ce que je veux, c'est mon tour ! »

Il raconte comment des flics lui ont tiré dessus suite à des vols. La première fois que c'est arrivé, il les a entendus se fendre la gueule autour de la voiture parce qu'ils le croyaient mort. Le président lui dit de revenir à l'affaire – alors qu'on est au cœur même de l'itinéraire qui a dé-

bouché sur l'évasion de Moulins – mais Omar poursuit son récit sans se laisser démonter.

« Les avocats, ils parlent quand ils veulent; vous, vous avez parlé de mon histoire – et moi je peux pas le faire? Je parle de ça parce que vous en avez parlé: j'ai pas fait la Sorbonne, je raconte ça parce que c'est pour ça que je suis rentré en prison. » Pour lui apprendre qu'un complice s'est suicidé, un flic entre dans sa chambre d'hôpital et jette une cordelette sur son lit en lui disant: « ton ami est mort, tu n'as qu'à en faire autant » avant de sortir en rigolant.

Ils m'ont mis en prison direct avec les terroristes et les Basques. Il y avait les Basques qui tournaient en rond en parlant basque, et les terroristes qui allaient en ligne droite. Je me suis demandé ce que je faisais là, alors je me suis pris pour un terroriste: je me suis fait pousser les cheveux et la barbe – personne n'y croyait, et moi non plus. La pénitencière vous met avec des terroristes, et après ils vous mettent le statut de DPS (détenu particulièrement signalé) à cause de vos relations.

Quand tu rentres dans ta cellule à Fresnes, c'est comme des chiottes publiques; tu dois vivre, dormir et manger dans ces chiottes. Je crois que l'enfer c'est mieux. On n'est même plus en cellule, on est en cage. Les douches c'est dix minutes, c'est minuté comme dans les chambres à gaz. Maintenant j'ai pris l'habitude de manger de la merde, mais au début je pouvais pas: pendant deux ans, j'ai mangé que des pâtes au thon, pâtes au thon, gâteau au thon.... Il y avait mon voisin Al Qaïda qui me les passait à travers le grillage. »

Le président tente de l'interrompre à nouveau: « Moi je vais crever en prison, vous allez me condamner à deux mille ans, alors je vais parler tant que je veux! Vous voulez pas entendre la vérité. Il y a des années de tortures qui amènent à des évasions violentes comme ça. » Le président: M. Top, regardez la pendule! « Garde la pêche! J'ai pas encore commencé les faits... Pour moi, m'évader, c'est pas un rêve, c'est une religion. Rien que le nom, le « mitard », ça vaut une autre tentative. Alors c'est quoi l'isolement? En été c'est l'hiver. La cellule est toute noire, il n'y a pas de lumière. Il y a un ventail inaccessible en hauteur avec trois rangées de grilles. »

Le président l'interrompt encore: « Vous n'avez plus que cinq minutes. – Cinq minutes, et après tu me fais faire vingt piges? T'es un fou, toi! C'est au nom du peuple français qu'on me juge, mais le peuple français, il veut m'entendre. » La salle confirme bruyamment, ce qui n'empêche pas le président de le faire expulser sans que les avocats ne bougent une oreille.

Christophe

Appelé à s'exprimer à son tour, Christophe commence par parler pour son poto réduit au silence par la cour: « Vous avez expulsé le désespoir d'un mec intelligent. Vous n'avez pas le décodeur; moi je le connais depuis quinze ans, j'espère que vous saurez lire entre les lignes: il n'a pas de recul et il crie: « aïe j'ai mal ».

Il poursuit, droit et fier comme il l'a été pendant tout le déroulement du procès: « Tout ce que vous pouvez penser de moi, cela m'indiffère. J'en ai rien à faire. Je voudrais vous parler de quelques amis: Frédo, Philippe et tant d'autres. Frédo, quand je l'ai rencontré, il avait déjà vingt piges de placard, dont dix à l'isolement. J'étais soufflé: il avait encore le regard qui pétillait. Il me racontait ses calculs de remise de peine. Quelques années plus tard, je suis revenu à Clairvaux: il était toujours là et je ne l'ai pas reconnu – sauf à la voix. Il s'était effondré. Je lui ai crié dessus pour qu'il se reprenne, et j'ai compris que si je lui criais dessus c'est parce qu'il était mon miroir. Tant qu'il se battait, il se tenait; c'est l'espoir qui l'a tué. La prison, vous la donnez en années, ça se fait en heures, en minutes – et quand vous arrivez aux secondes, la mort est pas loin. Vous voulez que j'attende encore pour qu'il m'arrive la même chose? C'est ce qu'on est en train de faire à Philippe [El Shenawy] en ce moment. Tous les Frédo, les Philippe qui vous ont cru, M. Cavalla – et pourtant je sais que vous êtes sincère... »

Dans un an et demi, j'aurai fait vingt ans. En ce moment, je suis à Villefranche, au QI; il y a plein de jeunes autour de moi, je les entends hurler toute la nuit, je peux même plus les écouter. C'est la misère qui n'arrive pas à se transformer en carburant. Je ne veux plus vivre ça. Je suis dans une sableuse. Vous savez ce que c'est qu'une sableuse? Ça enlève les couches, c'est abrasif... J'ai dit à tous mes proches qu'ils se préparent à ma mort, parce qu'on ne fait souffrir que ceux qu'on aime. Je donne vingt ans de ma vie pour Masiha [l'homme tué accidentellement en 1995]; après, il faut trouver une solution. Je viendrai vous voir un an avant, je ferai même une expertise psychiatrique indépendante. Et s'il n'y a rien, je briserai le meilleur de moi-même pour ressembler à l'image que vous faites de moi. Après, ce sera la guerre; après, je vous fais le remake des Thermopyles¹. »

Note :

1. La bataille des Thermopyles (480 avant JC) : l'armée grecque (7 000 fantassins et aucun cavalier) tenta de retenir la grande armée perse de 500 000 fantassins et 50 000 cavaliers. La plupart des Grecs abandonnèrent la bataille et seuls trois cents spartiates commandés par le roi Léonidas 1^{er}, et 700 soldats des cités de Thèbes et de Thespies, décidèrent de combattre jusqu'au sacrifice.

Pas d'autres solutions que de songer à la prochaine belle

L'AMERTUME DU SOULAGEMENT

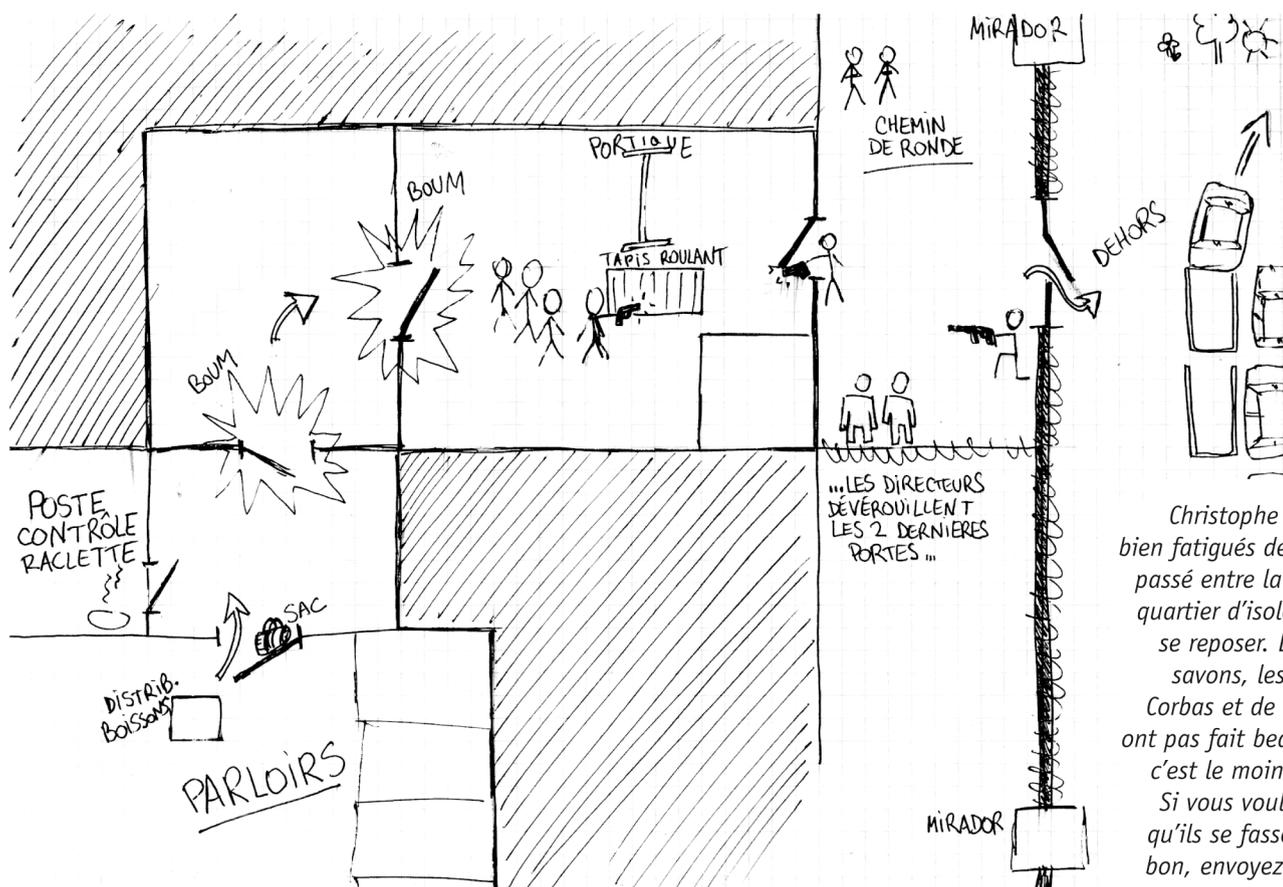
RENDRE JUSTICE ? PLUTÔT LA VOMIR !

La cour se retire pour délibérer. Cinq heures plus tard, les avocats sont prévenus que la sentence va être rendue. Lorsque nous rentrons dans la salle, la police nous empêche de regagner les bancs, ne laissant passer que les parties civiles et leurs copains syndiqués. Le président arrive et Ripert lui signifie immédiatement que Christophe refuse de monter tant que les proches et amis des accusés ne peuvent avoir accès aux bancs de la salle d'audience tandis que les parties civiles sont assises, et indique qu'il va déposer des conclusions. Le président est contraint de virer aussi des bancs les parties civiles : vexées de se sentir

dépossédées de leur statut de victime, elles refusent d'être présentes au verdict et la plupart d'entre elles ne reviendront même pas assister au jugement civil, qui distribue pourtant les dommages et intérêts. Bréjoux égrène donc les condamnations en l'absence de Christophe et d'Omar : Cinq ans pour Sylvie et Nadia. Cinq ans pour Eugène. Quinze ans pour Christophe et Omar.

On est d'abord soulagé pour les filles: s'il n'y a pas d'appel du parquet général, elles sortiront définitivement à la fin du mois d'avril; c'est cher pour Omar, mais quinze ans, c'est le minimum qu'une cour d'assises pouvait prononcer à l'encontre de Christophe.

Immédiatement, les condamnations laissent une boule dans le ventre: quarante-cinq années de prison distribuées pour une évacion qui n'a fait aucun blessé –sauf Christophe lui-même. Cinquante mois de détention préventive pour les deux filles... Et pour Omar et Christophe, une peine à rallonge qui ne leur laisse pas d'autres solutions que de songer à la prochaine belle –avec tous les risques que cela comporte. Soulagement ou pas, il reste que ces condamnations sont une peine d'élimination, il ne faut pas l'oublier. Pas question de se laisser endormir... La sableuse poursuit son travail d'effacement.



Christophe et Omar sont sortis bien fatigués de ces trois semaines passé entre la cour d'assises et le quartier d'isolement sans pouvoir se reposer. D'après ce que nous savons, les maisons d'arrêt de Corbas et de Villefranche ne leur ont pas fait beaucoup de cadeaux, c'est le moins qu'on puisse dire. Si vous voulez leur écrire avant qu'ils se fassent la belle pour de bon, envoyez-nous vos courriers, nous les ferons suivre quand nous saurons où ils ont été transférés.



Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

Angers : DE L'HUILE SUR LE FEU - Le jeudi de 17 h à 18 h
RadioG-101,5 FM. 06 26 55 86 87. 160, av Pasteur 49100 Angers. Prison couverte : Angers.

Brest : EXTRA-MUROS - Le lundi de 19 h à 20 h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net. Tél. : 06 84 33 91 52.
Prison couverte : MA de l'hermitage

Dijon : SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 18 h à 19 h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon.

Grenoble : LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3e mercredi du mois de 19 h à 20 h
Radio Kaléidoscope - 97 FM.
Prison couverte : MA de Varcès.

Marseille : Radio Galère - 88.4 FM

HAINES DES CHAÎNES - Un lundi sur deux de 20 h à 21 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille.

PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20 h 30 à 22 h et le samedi de 20 h à 22 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille.
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles.

Nantes : NATCHAV - Le dimanche de 19 h à 20 h
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour les messages (répondeur) 06 26 55 86 87,
Alternantes - 56, bd des Poilus-44300 Nantes.
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault.

Région parisienne : L'ENVOLEE - Le vendredi de 19 h à 20 h 30.
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM.
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr.
(Rediffusion le mardi à 8 h).
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil.
L'ÉCHO DES CABANES - Un vendredi sur deux de 11 h à 13 h.
Radio Libéraire - 89.4 FM.
RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.
Radio Libéraire - 89.4 FM.
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny.

Rennes : TRANSMURAIL EXPRESS - Le samedi de 12 h 30 à 14 h.
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex.
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes.

Rouen : AU DELÀ DES MURS - Le 1er et 3e samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM
www.radiohdr.radio.fr Téléphone du direct : 02 35 12 68 92

Saint-Etienne : PAPILLON - Le 1er et 3e jeudi du mois de 20h à 21h.
Radio Dio - 89.5 FM (rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM).
et sur internet : www.radiodio.org. CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne
emissionpapillon@riseup.net
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : MA Corbas/EPM Mezieux).

Toulouse : BRUITS DE TÔLE OU L'ENVOLEE - Le jeudi de 19 h à 20 h / Yo-yo - Messages en direct les premiers et troisièmes jeudis de 18 h à 19 h.
Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse.
et sur internet : www.canalsud.net.
Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban.

Valence : COLLECTIF SOLIDARITÉ PRISONNIERS - Le 3e lundi du mois de 18 h 15 à 19 h.
Radio Méga - 99.2 FM.
et sur internet : www.radio-mega.com
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 35, rue Prompsaul - 26000 Valence.
(Rediffusion le jeudi de 9 h à 9 h 45). Prison couverte : MA de Valence.

LIBRAIRES

Voici une liste de librairies et de lieux où on peut trouver l'Envolée. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops...) où nous pourrions déposer le journal.

AUCH : LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
AVIGNON : LA MÉMOIRE DU MONDE
BAYONNE : ELKAR
BAGNOLET : LE REMOULEUR
BESANÇON : L'AUTODIDACTE
BORDEAUX : LA LIBRAIRIE DU MUGUET
BREST : D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
CHALON-SUR-SAÔNE : ET APRÈS POURQUOI PAS
DIJON : LES TANNERIES / BLACK MARKET / GRANGIER
GRENOBLE : LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE
LILLE : CCL
LIMOGES : UNDERSOUND
LORIENT : L'IMAGINAIRE
LYON : GRAND GUIGNOL / LA GRYFFE / LE BAL DES ARDENTS / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES / LA LUTTINE
MARSEILLE : L'ÉQUITABLE CAFÉ / LE SEUL PROBLÈME / L'ODEUR DU TEMPS / MONNAIE DE SINGE
MONTPELLIER : SCRUPULES
MONTREUIL-SOUS-BOIS : LA PAROLE ERRANTE
NANTES : VENT D'OUEST / CAFÉ LA PERLE / B17 / LA MOTTE AUX COCHONS
PARIS V : LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE
PARIS XI : LE KIOSK / LE KIOSQUE / ENTROPIE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / THÉ TROC / PAGE 189
PARIS XIX : LE MERLE MOQUEUR
PARIS XX : BMG / L'ATELIER / LE COMPTOIR DES MOTS / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
REIMS : LE CRI DU PEUPLE
RENNES : ALFAGRAPH / LA PETITE LIBRAIRIE
ROMANS-SUR-ISÈRE : LIBRAIRIE DES CORDELIERS
ROUEN : L'INSOUMISE
SAINT-DENIS : FOLIES D'ENCRE
SAINT-ÉTIENNE : L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / BAR-TABAC DE LA PLACE BUISSON / LE MISANTHROPE
SAINT-GIRONS : LA MOUSSON
STRASBOURG : QUAI DES BRUMES
TOULOUSE : LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
VALENCE : NOTRE TEMPS / URUBU
BRUXELLES : ACRATA / LA BORGNE AGASSE / L'IMAGINAIRE / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)

Nom
Prénom
Adresse.....
N° d'écran

Je désire m'abonner 1 an à L'Envolée.

L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.

Les chèques sont à mettre à l'ordre de L'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez...

**Tous les numéros de L'Envolée sont consultables sur le site : lenvolee.net
Tous les articles publiés dans L'Envolée peuvent être utilisés, publiés, diffusés...**

L'ENVOLEE : 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : contact@lenvolee.net)

Vous nous torturez à longueur d'année dans des poubelles c'est légitime de vouloir s'évader

El Hadj Omar Top à son procès



LES DÉTENUÉS DOIVENT POUVOIR SE PROCURER LES JOURNAUX DE LEUR CHOIX N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE SAISIE DANS LES TROIS DERNIERS MOIS. SEUL LE GARDE DES SCEAUX PEUT RETENIR (À LA DEMANDE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT) LES PUBLICATIONS, ET CE SEULEMENT S'ILS CONTIENNENT DES MENACES PRÉCISES CONTRE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES OU CELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (ART. D444 DU CPP).